RENCONTRES NATIONALES
DE LA PARTICIPATION
L'innovation démocratique
au service des territoires

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

2E ÉDITION
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
6, 7 ET 8 MARS 2018

Sommaire

Grands débats

* Peut-on encore intéresser les citoyens à la vie publique ?
* Quel recours au numérique dans les processus de participation ?
* La participation, un enjeu de communication ?
* Planification et participation
* La transparence, un nouvel impératif participatif ?

Temps d'inspiration

* Expériences participatives à l'étranger
* Travailler avec les acteurs du social dans la participation
* Quels bénéfices de la concertation pour les collectivités territoriales et les maîtres d'ouvrage ?

Partages d'expériences

* Concerter en milieu rural : quelles spécificités ?
* Concerter dans les projets d'aménagement : l'usage des outils numériques
* Budget participatif, renouveller ou dynamiser ?
* Laboratoires d'innovation : les cellules de recherche sur les politiques publiques
* Réseau des garants et premiers retours d'expériences

Formations

* La réforme de l'information et de la participation du public
* Débat public, participation et concertation : de quoi parle-t-on ?
* Animer une réunion publique : échanges de bonnes pratiques

Ateliers d'échanges

* Faire participer les jeunes
* Numérique et nouvelles formes de citoyenneté
* Les communs, une nouvelle forme de pouvoir d'agir citoyen ?
* La mise en réseau des acteurs : l'apport des plateformes numériques
* Comment associer les acteurs du territoire et les usagers aux projets de transport ?

Ateliers de co-construction

* Pour des PLU et PLUI participatifs
* Comment (ne pas) rater sa charte de la participation ?
* Comment rédiger un cahier des charges adapté aux spécificités de la concertation ?
* L'enquête publique
* Quelle participation dans le cadre de rénovations urbaines ?

Peut-on encore intéresser les citoyens à la vie publique ?

Organisé par La Fondation Jean Jaurès

Patrick Bernasconi, Président du Conseil économique, social et environnemental

Loïc Blondiaux, Professeur en science politique à Paris 1 Panthéon Sorbonne

Emeric Bréhier, Directeur de l'Observatoire de la vie politique, Fondation Jean-Jaurès

Bernard Gérard, Vice président de la Métropole européenne de Lille

Yves Sintomer, Professeur de science politique à l'Université Paris 8.

Synthèse réalisée par les étudiants du master Communication publique et démocratie participative – Lille 1.

Il est onze heures. Sous les applaudissements, la séance plénière prend fin. La deuxième édition des Rencontres nationales de la participation est lancée. Alors que chacun est appelé à rejoindre son atelier respectif, la grande salle se métamorphose. En quelques gestes, les organisateurs viennent déposer des paravents qui coupent la pièce en deux. Une ambiance plus intime s'installe.

Alors que les derniers invités sont attendus sur scène, Luc Picot, mobilisé au pied levé pour animer le débat, s'empare du micro et introduit le thème : « Peut-on encore intéresser les citoyens à la vie publique ? ». Il souhaite dynamiser les codes et rendre plus vivant l'exercice : au revoir le séminaire classique et les longs monologues des invités. Il faut faire place à une vaste séance d'une heure trente, de questions réponses entre la salle et la scène. Dans quel but ? Ne pas se contenter d'écouter quatre personnes exposer leurs expertises mais tenter de trouver des réponses ensemble en échangeant sur les différentes expériences.

Avant cela, un bref tour de table pour permettre aux intervenants de se présenter. On entend ainsi les auto-portraits du Président du Conseil économique, social et environnemental, Patrick Bernasconi. Celui des professeurs de science politique Loïc Blondiaux et Yves Sintomer. Emeric Bréhier, directeur de l'Observatoire de la vie politique de la Fondation Jean-Jaurès, vient clôturer le bal.

Dans leurs propos liminaires, les quatres invités sont plus ou moins tous d'accord sur le sujet: il n'y a pas de désintérêt des citoyens pour la vie publique. Bien au contraire ! « Si l'on regarde l'intérêt pour la vie publique, par exemple à travers #MeToo, elle est grande », souligne Yves Sintomer. Les citoyens investissent les problèmes publics. Cela les intéressent et ils en redemandent. Mais alors pourquoi cette vision si noire sur leurs engagements ? Pour Loïc Blondiaux, « la vie publique est investie dans une multitude de formes

différentes ». Mais s'il s'agit d'attirer les citoyens vers la vie publique institutionnelle, vers la politique, « tout est fait pour qu'ils le fassent le moins possible ».

Pour passer outre ce blocage, les intervenant ne voient qu'une solution : il faut un changement. Un changement dans les outils de la participation. Un changement dans la représentation des citoyens. Un changement dans les systèmes éducatifs. Un changement dans la relation représentant-représenté. Le président du Conseil économique, social et environnemental rajoute que l'on doit construire les outils pour collaborer avec les citoyens. Le ton est donné. C'est désormais à la salle de s'exprimer.

Réintéresser non pas les citoyens mais les élites

Quatre mains ont tenu le micro lors de la première vague de questions. Quatre mains aux profils différents. On y retrouve le fondateur d'une entreprise spécialisée dans les applications de collaboration entre individus, une représentante syndicale, un membre d'une association et un fonctionnaire permanent. Ils interrogent la scène sur les nouveaux processus de coproduction des décisions, la responsabilité et la légitimité des élus. La dernière intervention lance même une pique à l'encontre des dirigeants avec sa formule : « Il faut réintéresser non pas les citoyens mais les élites à la vie publique ». Après quelques rires et applaudissements, les réponses des intervenants ne se font pas attendre.

Pour Loïc Blondiaux : « Les politiques ne sont pas intéressés suffisamment aux citoyens, ce qui provoque la désertion des urnes et le vote pour les extrêmes ». Plusieurs pistes sont avancées pour relancer l'intérêt des citoyens : mettre en place des dispositifs de participation basées sur le volontariat et sur le long terme, supprimer le Sénat pour le remplacer par le Conseil économique, social et environnemental, créer une troisième chambre tirée au sort, mettre en place un mandat unique ou plus court pour retrouver la confiance des électeurs, ou encore donner une portée institutionnelle aux référendums.

Un nouvel intervenant de la salle profite de la dernière proposition pour demander au CESE de rendre plus visibles les initiatives citoyennes. S'en suit une deuxième série de question. L'une évoquant l'éducation des citoyens, une autre le manque de communication des experts, une troisième précisant que la démocratie participative ne passe pas que par les budgets participatifs, une dernière remettant en question les outils numériques.

Face à ces constats, Yves Sintomer plaide pour une réforme du système éducatif, qui doit permettre de cultiver une culture civique en faisant plus interagir élèves et enseignants. Son collègue, Loïc Blondiaux, réagit sur les outils numériques. Il affirme que « le numérique est essentiel mais ne doit pas être exclusif. Il faut que les élus interagissent avec leurs électeurs ». En guise de conclusion, Patrick Bernasconi, réaffirme sa volonté de mieux faire entendre les citoyens. « Il faut prendre en compte les pétitions, pour leur donner des débouchées. Soit au Parlement, soit au sein du gouvernement ».

Le temps écoulé, le premier grand débat prend fin. Si la résolution du problème posé ne semble pas pouvoir s'effectuer du jour au lendemain, un léger regain d'optimisme a gagné l'assemblée. Les solutions sont sur la table. Reste à en voir les échos.

Yves Sintomer : « Si l'on regarde l'intérêt pour la vie publique, par exemple à travers #metoo, elle est grande ».

Quels recours au numérique dans les processus de participation ?

Organisé par Etalab

Avec

Bassem Asseh, Adjoint en charge du dialogue citoyen, Ville de Nantes

Amélie Banzet, Responsable programme Gouvernement Ouvert, Etalab

Damien Monnerie, Directeur, Association ICI

Pierre-Louis Rolle, Chargé de mission, Agence du Numérique

Animation par Clément Mabi, UTC Compiègne

Synthèse réalisée par les étudiants du master Communication publique et démocratie participative – Lille 1.

Quatorze heures. L'ambiance est feutrée dans la salle de conférence. La plupart des personnes présentes ont les yeux rivés sur leur smartphone et ordinateur. Ça tombe bien, aujourd'hui les quatre invités vont parler numérique.

Amélie Banzet, responsable du pôle « Gouvernement Ouvert » au sein de la mission Etalab, démarre. « Il n'y a plus de doute, nous devons nous servir du numérique. » Le ton est donné : Internet et les nouvelles-technologies sont devenus des outils incontournables, les acteurs politiques doivent impérativement l'intégrer. « Il y a 33 millions d'utilisateurs de Facebook en France, 2 milliards au niveau mondial, le numérique est extrêmement utilisé. La transformation numérique est une évidence » poursuit-elle. Le numérique est une toile à conquérir, à apprivoiser pour construire et faciliter la démocratie future.

Bassem Asseh, adjoint en charge du dialogue citoyen et professionnel du numérique à Nantes, ajoute même : « La démocratie numérique permet de faire participer des personnes qui ne se déplacent pas en réunions publiques ». Accessibles n'importe quand et n'importe où, les nouvelles technologies ont cet aspect pratique absent au présentiel. Mais pas que. Elles permettent de s'ouvrir, de toucher une partie de la population qui n'était pas touchée auparavant, comme les plus jeunes. L'adjoint Nantais conseille toutefois une certaine complémentarité : « La participation des citoyens se fait en présentielle, mais aussi en numérique ».

Entre exclusion, manque de participation et formation

« On ne fait plus de la démocratie numérique, mais de la démocratisation du numérique » nuance Damien Monnerie, co-fondateur et directeur de l'association « Innovons pour la Concertation sur Internet ». Une

difficulté à prendre en compte : pour que les citoyens utilisent le numérique, encore faut-il qu'ils connaissent l'outil. Et c'est bien le problème : 13 millions de Français se trouvent exclus car ils ne maîtrisent pas le numérique, comme le fait remarquer Pierre-Louis Rolle, chargé de mission à l'Agence du Numérique. Comment former les citoyens et les acteurs ? Et avec quel financement ?

L'objectif semble en valoir la chandelle. Il s'agit de donner le moyen aux Français de participer, de s'exprimer sans l'impulsion des élus. En somme, de les rendre autonomes politiquement. Utopie ou réalité ? Pour Damien Monnerie, c'est l'appétence démocratique qui manque. Si la volonté de rencontrer, d'ouvrir les portes, de dialoguer avec les citoyens est là, le plus dur reste de les intéresser.

Le numérique est en ce sens une source de déception : est-il vraiment ce petit plus que l'on attend ? Quel est son réel apport ? Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit avant tout d'un outil nécessitant une réflexion et des projets. Pour que le numérique ai plein effet, il faut appréhender l'écosystème dans lequel il s'insère. Pour cela, il ne faut « pas penser la force numérique de demain depuis nos petits bureaux de Bercy. Puis les collectivités territoriales et les associations ne nous ont pas attendu pour penser des solutions, parfois depuis des années » ajoute Pierre-Louis Rolle.

L'enjeu est donc de taille : il faut établir une stratégie de participation - en identifiant les besoins avant de s'équiper - et gérer la transformation organisationnelle - et acquérir de nouvelles compétences pour bien utiliser ces outils.

Amélie Banzet : « il y a 33 millions d'utilisateurs de facebook en france, 2 milliards au niveau mondial, le numérique est extrêmement utilisé. La transformation numérique est une évidence »

Des inquiétudes fondées

Arrive le tour des questions. Dans l'assistance, on s'interroge sur la modération des interventions citoyennes. Faut-il modérer a priori ou a posterio ? Pour Amélie Banzet, une révolution culturelle a eu lieu : choisir de modérer a posteriori c'est faire totalement confiance aux internautes. Et si pour Etalab le principe se révèle être une réussite, pour d'autres, cela reviendrait à un « brouhaha désagréable » où les positions de chacun resteraient largement inaudibles.

Autre sujet sensible : quand l'État va-t-il mettre en place une identité numérique ?

La question de la sécurité et de la transparence des usagers semble en effet primordiale pour garantir une participation sereine et pour régler les problèmes de trolls et robots. La ville de Rouen propose par exemple deux types d'inscription : une totalement anonyme qui permet de s'exprimer - voire troller si on le souhaite - et une seconde inscription où l'on dévoile sa véritable identité, permettant une ouverture à la plateforme plus importante.

Cette alternative permettrait de garantir la confiance des utilisateurs et une participation grandissante. Dès lors participer anonymement, d'accord, mais qu'en est-il du vote, de la prise de décision ? Sous couvert d'anonymat un internaute pourrait voter plusieurs fois et cela pourrait rapidement devenir incontrôlable. Le numérique est en ce sens encore en phase d'expérimentation.

Bassem Asseh souligne : « Ce n'est pas un hasard si la procédure démocratique et le vote se font sur des bulletins secrets, nous avons mis des millénaires avant d'arriver. Je pense que l'on a pas encore trouvé la solution pour le vote numérique. » Si les internautes ne tranchent pas encore pour la décision finale, leurs points de vue influencent les décideurs politiques. Mais là encore, comment traiter les contributions ? Un employé bien réel sous entend de la création de poste et un travail très chronophage, tandis qu'un algorithme risquerait d'être trop scientifique et de laisser passer des idées intéressantes.

En d'autres termes, le numérique est synonyme de belles opportunités pour la démocratie, mais aussi de bien des points encore à régler pour une organisation efficace.

Grand Débats

La participation, un enjeu de communication ?

Organisé par Communication publique

Avec

Sandrine Artis, Chef du département Concertation & Information, Ile-de-France Mobilités

Xavier Crouan, Directeur général à l'information et à la relation au citoyen de la métropole de Nantes

Brigitte Fargevieille, Chef de mission développement durable, EDF

Sophie Maurand, Directrice de la Communication, Métropole du Grand Nancy

Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire Générale CGDD

Julie Taldir, Cheffe du pole concertation et relations extérieure de SNCF Réseau

Valérie Renauld, Directrice de la communication et du dialogue avec la société, Andra

Animation par Benjamin Bechaux, Directeur du développement, des publics et de la communication de l'Etablissement public du Palais de la Porte Dorée

Synthèse réalisée par les étudiants du master Communication publique et démocratie participative – Lille 1.

D'abord interpellées sur la question de la communication chez les porteurs de projets Julie Taldir, cheffe du pôle concertation et relations extérieures à la SNCF Réseau et Sandrine Artis, cheffe du département Concertation et Information à Île-de-France Mobilités, rappellent l'importance de cette dimension dans la conduite de projets allant même jusqu'à conditionner leurs réussite. Les porteurs de projet doivent développer leur sensibilité au dialogue social, être dans une posture d'écoute afin de mieux connaître les enjeux du territoire et ses acteurs.

Le débat a ensuite évolué vers l'insertion d'un pôle concertation au sein de la communication. « Il faut en finir avec l'image réductrice des méchants publicitaires » affirme Julie Taldir qui constate la nécessité de privilégier la concertation comme mode d'action. Pour Sandrine Artis, la conjugaison de la concertation et de la communication se révèle compliquée.

Rattachée au directeur de la communication, elle a dû gérer quelques conflits. Brigitte Fargevieille, Cheffe de mission développement durable, EDF, place quant à elle la pédagogie au coeur du débat et ajoute « il faut organiser la concertation pour tout nouveau projet et donner la parole aux salariés ».

Impliquer le citoyen à tout instant pour retrouver la confiance

La confiance citoyenne est un bien devenu rare aujourd'hui et tout l'enjeu ici est de savoir comment re-penser la relation entre représentant et représentés par la communication. Pour Xavier Crouan, le directeur général à l'information et à la relation au citoyen de la Métropole de Nante, cette relation doit s'inverser, en mettant un terme au système d'Etat Providence - au sens d'Etat Omnipotent- avant d'ajouter qu'« il faut impliquer le citoyen à tout instant ». Le système idéal se veut à la fois ascendant et transparent.

Sophie Maurand, directrice de la communication à la Métropole du Grand Nancy, le confirme : il est nécessaire de retrouver la confiance citoyenne et il faut sortir de cette posture du sachant. Valérie Renauld, directrice de la communication et du dialogue avec la société à l'Andra, abonde dans ce sens et insiste sur la nécessité pour les chefs de projet, d'aller à la rencontre des citoyens. Il semble alors important de réfléchir aux dispositifs innovants en matière de communication et de participation. Les ateliers des possibles, la gazette du possible sont autant de nouveaux projets qui permettent d'adopter une posture d'écoute comme le conçoit Sophie Maurand.

Les dispositifs étayés par Valérie Renauld sont plus terre à terre notamment par manque de moyens mais l'objectif reste le même : intégrer le citoyen à travers notamment des concours de court-métrage, des causeries. Deux leviers sont alors à privilégier ici : la culture et le dialogue.

Créer les conditions d'un éveil citoyen

Dessiner les contours d'un (r)éveil citoyen n'est pas chose aisée. Pour Sandrine Artis et Xavier Crouan, l'innovation n'est pas tant par les dispositifs mais plutôt par les équipes. Ce sont véritablement les chefs de projet qui se doivent d'incarner cette dynamique. Ce réveil ne se fera qu'avec l'aide d'outils multiples et variables mais surtout en passant par le dialogue. C'est là que le numérique prend toute son importance en tant que nouveau moyen de communication et d'information. Les citoyens sont de plus en plus en demande d'écoute attentive, une nouveauté qu'il convient de prendre en compte. Et dans les prochaines années à venir, la notion même de communication est appelée à évoluer ou à disparaître on lui préfèrera la notion de « relations aux citoyens » par exemple.

Les réseaux sociaux ne sont sans reste : une trentaine de tweets et beaucoup de prises de parole du public. L'activisme de l'Andra sur Twitter n'est pas passé inaperçu. Danielle Noël, élue à la ville de Nancy et à la Métropole du Grand Nancy, a notamment souhaité souligner que les élus sont aussi en demande d'une plus grande participation des citoyens et que la co-décision des élus et de leurs administrés est une perspective de développement majeure.

Riche de récits et d'expériences, ce 3e grand débat a contribué à la diffusion de nouvelles pratiques et a permis de rappeler à quel point la participation est désormais centrale pour les acteurs, publics et privés, et qu'elle est désormais un réel enjeu de communication.

Grand Débat

Planification et participation

Organisé par l'AdCF

Avec

Sébastien Alavoine, Directeur de la prospective et des stratégies régionales à la région Hauts de France

Céline Badet, Directrice de l'agence Aire publique

Gilles Clément, Président de la communauté du Grand Chambord

Jérôme Grange,Directeur de l'agence d'urbanisme du Grand amiénois et du pays du Grand amiénois

Jean-Philippe Moretau, membre du CGEDD, ministère de la Transition écologique et solidaire

Synthèse réalisée par les étudiants du master Communication publique et démocratie participative – Lille 1.

« Ce que je retiens de mes quelques mois de concertation, c'est que je suis déçu, mais en bien. [...] À la fois insatisfait parce que l'on n'a pas pu se concerter avec tout le monde et toucher tout le monde, et en même temps, on en a retiré beaucoup de choses assez intéressantes à chaque fois. » En quelques mots, Sébastien Alavoine, directeur de la prospective et des stratégies régionales de la région Hauts-de-France, dépeint la situation. En communication, on observe une volonté d'agir et d'innover, mais le temps et des outils manquent parfois.

Céline Badet, directrice de l'agence Aire publique, remarque un autre problème : qui participe concrètement dans les instances prévues à cet effet ? C'est la faiblesse souvent constatée dans les modules de participation, mais les échecs permettent d'apprendre et d'améliorer ce qui est en place.

L'objectif de cette conférence était donc de trouver des solutions pour améliorer la concertation et pallier ses défauts. Gilles Clément, au travers d'un bilan très positif du module mis en place dans sa commune, semble détenir certaines clés. Le maire de Chambord a en effet presenté l'exemple d'une concertation réussie. Le secret ? Il ne suffit pas de solliciter et de donner la possibilité de participer. Il faut s'appuyer sur la sensibilisation et l'information, et prendre en compte les avis des habitants. « Il n'y a pas de participation sans approche sensible et donc sans développement de ce sentiment nécessaire d'appropriation » précise-t-il.

L'idée est donc de rencontrer les habitants à travers des thématiques qui les concernent et les incitent à se mobiliser. Cela tout en maintenant la crédibilité de l'utilité de la concertation. Dans le cas du Chambord, la mise en valeur du patrimoine culturel de la localité est passée par une équipe d'artistes. Ils ont rencontré des habitants dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie général de la collectivité et de redécouvrir le patrimoine locale. Il y a donc une volonté de créer de la cohésion sociale, de faire en sorte que l'expertise d'usage de chacun soit mise en commun pour améliorer la collectivité.

Jérôme Grange, directeur de l'agence d'urbanisme du grand amiénois et du pays du Grand amiénois, partage cet avis : il faut « se concerter pour favoriser la création de richesse territoriale et non plus la création de valeur individuelle. »

Mais Cécile Badet met en garde quant à la tentation de concerter principalement avec les outils du numérique en espérant toucher davantage la population. Elle rappelle les limites de l'utilisation d'un tel outil, notamment en milieu rural, mais aussi des conditions d'accessibilités à cette outil, omniprésent en apparence, mais pas pour tous. « Il y a cet enjeu de concerter notamment les plus jeunes, parce que c'est eux qui vont faire le territoire de demain. Mais on est loin de toucher tous les types de populations. Il y a un engouement sur le numérique mais sur les communes rurales, il peut y avoir une difficulté d'accès. »

Cette conférence est l'occasion pour les différents acteurs de redonner confiance aux citoyens et de mettre l'accent la démocratie participative. Si inciter les citoyens à participer sur des sujets les concernant semble être la solution, encore faut-il qu'ils participent, qu'ils y trouvent un interêt.

Les limites sont nombreuses : redonner confiance en la démocratie représentative grâce à la démocratie

participative s'avère être un challenge compliqué. Le constat est plutôt clair, pour le moment, la démocratie participative s'inscrit dans une logique de complémentarité de la démocratie représentative.

Sur ce point, Jean Philippe Moretau, membre du CGEDD, ministère de la transition écologique et solidaire, s'est fait son idée. « La concertation pour moi c'est la façon dont la démocratie participative peut aider la démocratie représentative ». Il faudrait apporter de la crédibilité aux modules de concertation, trouver un moyen de mobiliser dès le début d'un projet. Cela permetrait l'adhésion des habitants après être allé à leur rencontre. Seule l'expérimentation de nouvelles stratégies, à partir des réussites et des échecs des modules, peut nous donner la réponse sur un idéal de démocratie participative. La clé, c'est à chacun de la trouver.

Grand débat

La transparence, un nouvel impératif participatif ?

Organisé par Anticor

Avec

Raymond Avrillier, Maire-adjoint honoraire de Grenoble, membre d'Anticor

Somalia Barro, chargée de démocratie citoyenne, ECHO

Matthieu Orphelin, Député du Maine-et-Loire et Vice-président de Décider ensemble

Jean-Christophe Picard, Président d'Anticor

Agnès Popelin, Administratrice, FNE

Synthèse réalisée par les étudiants du master Communication publique et démocratie participative – Lille 1.

Les invités se sont focalisés sur une question : « La transparence, un nouvel impératif participatif ? ». Le moment d'échanger leurs méthodes et leurs manières de contribuer à la transparence de leurs activités.

Si l'on devait retenir une idée de ce débat, c'est bien que l'objectif de transparence est immuable dans la politique contemporaine. En effet, si cette transparence n'est pas assumée ou effective, il n'est pas possible, pour le citoyen, de prendre part aux politiques locales ou nationales.

Cet aspect important de transparence, le député Matthieu Orphelin y croit beaucoup. Il affirme être le plus transparent possible, en publiant ses frais de mandat, mais également en laissant apparaître les rendez-vous dans son agenda - notamment avec des lobbyistes - qui pourrait lui remettre des amendements clé en main. La transparence, il y croit et prône la disponibilité des informations.

Cette transparence affichée du député est probablement le résultat du travail mené par Anticor. Raymond Avrillier, Maire-adjoint de Grenoble et membre d'Anticor, considère que la transparence possède « une préalable indispensable qui est la formation » car « il est important que l'action publique soit comprise par les citoyens ». C'est dans cet objectif de formation que le président d'Anticor, organise des universités citoyennes à chaque élection. Il souhaite expliquer aux citoyens à quoi vont servir les différents

élus. L' accent est mis sur la clarté concernant l'origine des décisions publiques, qui renvoie à la question du lobbying, ou des conflits d'intérêts des élus et des experts. Raymond Avrillier pointe également du doigt la transparence des documents publics. En effet, il est encore nécessaire de demande l'accès à des documents communicables. Si jamais l'élu refuse, la Condition d'accès aux documents administratifs (CADA) est en charge de rendre un avis non contraignant pour l'élu, ce qui amène au recours juridique. En somme : entamer des démarches qui ne devraient pas avoir lieu d'être selon le maire de Grenoble.

Pour le lobbying citoyen ECHO représenté par Somalia Barro, la transparence est un corollaire de la participation citoyenne. ECHO est participatif, grâce à un outil démocratique numérique. Il offre la possibilité aux citoyens de donner leurs avis sur des propositions de réformes et favorise une plus forte participation grâce à des débats et des rencontres publiques.

Il semble donc que les options sont nombreuses pour mobiliser sur la transparence et la mobilisation citoyenne. Les élus se posent la question de comment amener les citoyens à participer. Le lobby leur permet d'y répondre, en créant des site internets et des micro-films qui ont pour but de mobiliser les citoyens à certaines causes.

La question des « civic tech » - des outils technologiques de concertation permettant d'intégrer les citoyens aux processus de décisions politiques via le numérique - se pose. Faut-il investir dans ces civic tech pour faire de la transparence dans le champ politique aujourd'hui en pleine mutation ? Selon Jean-Christophe Picard, président d'Anticor, il est important que la population prenne connaissance de ces outils , car de nombreuses informations sont rendues accessibles, même s'il faut réussir à les décrypter.

À noter, les coûts et budgets de la transparence technologique ne sont pas négligeables et peuvent représenter un frein à son émergence.

En d'autres termes, si la transparence permet peu à peu de passer de l'action collective contestataire à la co-décision avec les élus, une condition subsiste : l'accessibilité de l'information via les outils civiques et politiques.

Temps d'inspiration

Expériences participatives à l'étranger

Enjeux

> Présenter les initiatives participatives européennes et internationales, afin de favoriser le retour d'expérience d'acteurs et de pays divers.

> Partager des exemples, pour que les îlots de créativité ne soient pas isolés mais connectés.

> Questionner l'application de modèles étrangers à des territoires et situations variés.

Propositions fortes

> Valoriser les expériences existantes et leurs porteurs

> S'inspirer de l'étranger pour élargir nos horizons

> Allier démarches numériques et physiques

> Ne pas tout attendre des citoyens

> Questionner l'adaptabilité des expériences étrangères

Organisé par Citizens for Europe

Avec

Stephen Bouche, Auteur du « Petit manuel de créativité politique : comment libérer l'audace collective »

Lena Morozova-Friha, EuropaNova, coordinatrice France des « Innovation in Politics Awards »

Laetitia Veriter, Directrice des projets, Citizens for Europe, Anthony Zacharzewski – Fondateur, The Democratic Society

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation – Paris 1.

EuropaNova et les Innovation politics Awards : échanges avec Léna Morozova-Friha

L'année 2017 a été particulièrement fructueuse pour la France, notamment grâce à la loi pour une République numérique d'Axel Lemaire, à laquelle 21 000 personne ont contribué.

Les Innovation politics Awards ont une double finalité : mettre en avant les personnalités politiques inspirantes, partager leurs actions et récompenser ces personnalités.

Quels sont vos coups de cœur des lauréats 2017 ?

J'ai eu un coup de cœur pour le projet porté par le maire de Grande-Synthe concernant l'accueil des réfugiés et l'instauration du dialogue avec les citoyens sur ce sujet.

Un autre coup de cœur est le projet du maire de Bioule qui a mis en place une cantine intergénérationnelle où les enfants peuvent partager leur repas avec des personnes âgées.

Comment identifiez-vous les projets et comment se fait la sélection ?

En France c'est EuropaNova qui les identifie mais nous sommes un consortium de 8 pays et sommes en voie de nous élargir. Nous travaillons en lien avec des acteurs qui connaissent le territoire local, qui ont des partenariats.

Pour la sélection, nous avons une série de critères pour les porteurs de projets et ceux qui les nominent , comme le respect des droits de l'homme par exemple.

Quels sont les pays européens les plus exemplaires en termes de participation citoyenne ?

L'année dernière la France a été particulièrement

remarquée avec 21 projets en final sur 80 et 3 gagnants. Il y a des pays qui sont i≠ntéressants sur le fond, notamment l'Irlande et l'Ecosse.

Vous avez commencé votre présentation en racontant la genèse de ce projet, le manque de confiance. Quelle est votre stratégie pour revenir vers les résultats avec cette initiative ?

Effectivement, notre premier objectif est de donner des bons exemples pour lutter contre la rhétorique du « tous les mêmes » et de montrer qu'il y a des beaux exemples à suivre.

Il s'agit aussi de rendre les habitants fiers de leur territoire, pour qu'ils se réengagent dans la vie publique.

Trois exemples d'ailleurs inspirants : échanges avec Stephen Boucher

Auteur de « Petit manuel de créativité politique : comment libérer l'audace collective », Stephen Boucher a présenté 3 exemples d'innovations démocratiques afin de nourrir le débat en France.

Le premier sondage délibératif paneuropéen (2007) : il a pour ambition de renouer le dialogue autour des enjeux européens. Il s'est décomposé en une phase de sondage représentatif de la population européenne, une phase de délibération d'un sous-échantillon représentatif et une phase de passation du questionnaire initial au sous-échantillon.

Malgré des efforts de communication, cette initiative a souffert d'un manque de médiatisation, en partie parce qu'elle était soutenue à distance par les institutions.

CitizenLab à Liège : une plateforme d'échange avec les Liégeois (190 000 habitants) a été mise en place pour inventer l'avenir de la Ville. Il y a eu un effort en ligne et hors ligne avec un accompagnement de CitizenLab à l'animation d'ateliers présentiels. Ces démarches permettent d'atteindre une large population lorsque les moyens sont mis en œuvre. Il faut se défaire de l'illusion de la facilité, de la « couch democracy » qui laisse supposer que le citoyen peut participer de loin, sur son canapé.

La ville de Bogota : deux maires successifs ont mis en œuvre des approches innovantes, efficaces sur la durée. D'une part, pour résoudre les incivilités et les accidents de la route, la ville a introduit des mimes se moquant des incivilités. D'autre part, afin de résoudre le déficit de lien social entre les quartiers, la municipalité a permis le développement de commerces sur le trottoir, a rénové certains quartiers et instauré une continuité des trottoirs.

Paradoxalement, la participation impliquait peu la population.

« La participation n'est pas le remède à tout. Il ne faut pas croire que les citoyens veulent participer à tout, ni attendre tout d'eux mais savoir créer une dynamique avec d'autres parties prenantes comme les professeurs d'université ou hommes d'affaires».

Stephen Boucher

N'est-il pas difficile d'étendre le modèle du sondage délibératif à des enjeux compliqués ?

La matière complexe peut-être comprise par les citoyens, si les moyens d'informations suffisants et qualitatifs sont mis en place.

Quels sont les changements et comment le sondage délibératif est vécu par les participants ?

Les citoyens ressortent avec une activation de leur citoyenneté et de leur engagement. Dans le cas du sondage délibératif paneuropéen, il a manqué une connexion avec les institutions qui se seraient engagées à traiter cet input.

Les démarches de civic tech doivent venir en complément d'autres démarches. Intégrer des données récoltées hors lignes permet aussi de meilleurs résultats : dans le cadre du budget participatif de New-York, près de 70% des contributions étaient issues de bulletins papiers.

Comment s'inspirer des pratiques d'ailleurs ? Ne faut-il pas prendre en compte les cultures ?

Il faut prendre en compte la culture oui, mais des expériences peuvent fonctionner au-delà des frontières nationales.

Trois outils inspirants présentés par Anthony Zacharzewski

L'usage du numérique à Madrid : Une plateforme numérique permet aux habitants de Madrid de saisir le conseil municipal, concernant de grands et de petits projets. Cette plateforme a pour objectif d'être le fil conducteur entre propositions citoyennes et actions de

la municipalité. Mais elle ne se passe pas des réseaux traditionnels existants dans les quartiers.

Le Budget Participatif d'Anvers : Trois étapes permettent aux citoyens d'exprimer leurs préférences par ordre (thèmes, projets, fonds alloués). Lors de réunions publiques, les citoyens disposent d'une voix par table et le calcul est effectué à la proportionnel.

Le Scottish Participation Framework : C'est un cadre de référence national à disposition des collectivités pour que les démarches participatives fonctionnent. A ce titre, 1% des budgets locaux sont distribués par citoyens, et 20 municipalités travaillent à la création de réseaux d'acteurs locaux pour gérer le processus de budget participatif.

Temps d'inspiration

Travailler avec les acteurs du social dans la participation

Freins

> Les représentations sur divers éléments : le mot « social » qui rebute, la méfiance des citoyens vis-à-vis des élus, institutions et vice-versa.

> La difficulté du temps administratif par rapport au temps de l'action : les initiatives des citoyens vont parfois plus vite que le suivi des administrations, et peuvent ainsi être freinée dans leur dynamisme pourtant utile.

> Les changements d'habitudes professionnelles : les travailleurs sociaux n'ont pas nécessairement les formations non seulement pour toute la logistique que ce genre d'initiative entraîne, mais aussi pour le lâcher-prise qu'il implique. En effet, il faut accepter de ne pas tout contrôler, et de parfois simplement soutenir des actions plutôt que de les proposer.

> La perception des règles et normes ;

> La potentielle récupération politique ;

> Le Conseil d'administration du centre social qui initialement n'y croit pas, or il est important d'impulser l'approche à tous les étages.

Leviers

> La place centrale de la confiance entre les différents acteurs ; l'envie d'aller vers et de faire avec ; la convivialité.

> Le contexte minier de solidarité, la taille de la collectivité, la proximité.

> Les personnes ressources du projet : le directeur, les équipes; une tierce personne (chercheur) pour enrichir la démarche, la formation commune des bénévoles et des professionnels, essentielle à une bonne coopération.

> La nature du projet : sa construction dans le temps, sa permanence, et le type d'activités proposées servant de prétexte au lien social : des activités concrètes qui permettent de laisser des traces au quotidien (nourriture, machines, le tout basé sur l'économie circulaire).

> La réception par les habitants, avec pour point de départ un diagnostic partagé, puis une rapide appropriation, une prise de conscience collective, et une visibilité conférée par un bouche-à-oreille efficace.

Organisé par la Fédération nationale des centres sociaux

Avec

Alain Cantarutti, délégué général de la Fédération des centres sociaux

Yannick Backe, directeur du centre social de Mazingarbe

Grégory Verschelden, bénévole pour le centre social de Mazingarbe

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation – Paris 1.

Expérience de centre social hors les murs

Mazingarbe est une petite ville (près de 20 000 habitants) qui comprend 2 quartiers politique de la ville. C'est une ville découpée en 4 petits villages, dont 2 quartiers miniers, un centre, et un quartier récent. Il y a traditionnellement un conflit entre la partie ville et la partie village.

L'expérience de centre social « hors-les-murs » part d'un constat souligné régulièrement : le centre est mauvais en communication et le terme « social » rebute car il laisserait entendre l'idée qu'il s'agit d'un lieu destiné aux « cas sociaux ».

Le projet du centre «hors les murs» vient de l'idée « d'aller chercher les habitants chez eux. Cela a posé de nombreuses questions pour la direction : sécurité, hygiène, normes publiques, etc. - autant de paramètres complexes à prendre en compte. Le centre social s'est donc fait accompagner par un praticien chercheur philosophe, spécialisé en pédagogie sociale. L'équipe reposait sur 15 bénévoles et 10 professionnels.

Cette approche a énormément impacté le centre social, qui a considérablement changé en 4 ans. La 1ère année, l'équipe faisait du « hors-les-murs » tous les jours d'été (activités petite enfance ou intergénérationnelles, café, ateliers bricolage ou pâtisserie, etc.). Il y a tout de suite eu du monde, malgré le scepticisme de l'administration communale. Chaque année, la période hors-les-murs a augmenté, passant de deux mois d'été à la quasi-totalité de l'année.

« On n'est pas allés « vers », on est allés rejoindre les gens »

Yannick Backe

Cette approche a aussi transformé le centre social dans les murs. Une des premières influences notables a été le changement radical de la relation entre bénévoles et professionnels. La distance professionnelle a été fortement remise en cause par les habitants.

L'atelier pâtisserie représente un bon exemple d'évolution d'initiative bénévole : au départ dans les murs, il s'est ensuite déplacé hors les murs avec une cuisine mobile, ce qui a permis de mettre en place des goûters, avec des retours des habitants. Autre exemple : les ateliers bricolage, qui au départ ne rencontraient pas un franc succès, mais se sont ensuite transformés en « repair café », et enfin en magasin gratuit.

Le comité d'usagers s'appelle désormais le Conseil de maison, et on ne parle plus de problème de communication. La mobilisation sa fait via facebook, sms et affichage. Le centre social est en lien avec le Conseil citoyen, initialement dans le but de sortir les gens de l'isolement. Quelques bénévoles ont eu l'idée simple de faire un espace coopératif de proximité en occupant un terrain libre de la ville. La Mairie a d'abord refusé : un projet était déjà en cours sur le site, mais a finalement cédé face au succès des activités proposées par les citoyens : activités de jardins coopératifs pour les écoles, construction d'un kiosque pour rallier les gens et leur permettre de discuter ensemble, etc. Au final, cela a permis d'atteindre l'objectif premier du centre social : créer du lien entre les habitants d'un territoire.

Questions

> Comment gérer la manutention complexe (par exemple concernant une cuisine mobile) ?

> Comment réussir à motiver les bénévoles sur le long-terme ?

> Dans le lien entre bénévoles et professionnels : qui fait exactement quoi ?

> Quel était le point de vue des élus au départ ?

> Dans une perspective de lâcher-prise, comment passer de la relation d'aide à l'écoute active ?

> Qu'est-ce qui a été l'élément déclencheur pour le changement ?

> Comment gérer la potentielle récupération politique ?

> Vous disiez prendre contact avec les gens notamment par sms : comment prendre les numéros ?

> Comment adapter ses financements à une évolution aussi rapide ?

> Est-ce que tout cela a nécessité des financements supplémentaires et des moyens humains ?

> Qu'en est-il de la gestion de la gouvernance ? Qui constitue le conseil d'administration ?

> Est-ce que l'action a eu des effets sur la situation de conflit entre ville et village ?

Réponses

Le fait qu'il y ait une armée de bénévoles motivés a été décisif. Au départ, la logistique a été très importante, puisqu'on sortait parfois sur deux lieux différents en même temps. Désormais, on se contente d'un lieu à la fois, et à 3 personnes minimum.

La force de ce qui arrive du terrain permet d'avoir un levier vis-à-vis des institutions. Au départ il y avait des hésitations (CAF, Mairie…) maintenant « on passe pour innovant alors qu'on fait des choses très simples ».

« Il s'agit de changer la posture de sauveur ou de policier pour rentrer dans une posture de soutien » – Alain Cantarutti

Il y a eu un changement d'environnement culturel et politique des Centres Sociaux : plutôt que de proposer des choses dans lesquelles les habitants peuvent prendre de la place, ils se sont mis à écouter les gens et ce dont ils avaient besoin. Il y a eu un passage de la

« posture de sauveur ou de policier pour rentrer dans une posture de soutien ». Cela s'inscrit dans un projet politique plus global avec allers-retours entre le terrain et les institutions.

Le projet repose aussi sur un des postulats des pédagogies sociales : prendre les gens tels qu'ils sont et non pas tels que les institutions aimeraient qu'ils soient. « La confiance ne se gagne pas, on la donne », sans exiger de preuves en amont. Cela donne de l'énergie aux bénévoles et professionnels pour revenir, même si c'est fatiguant.

En termes de ressources humaines, il y a 4 employés. Il y a eu un gros travail sur la question des valeurs : dignité humaine, démocratie, etc. Il peut y avoir de la frustration liée au fait de devoir remplir des cases dans des appels à projet, mais elle est contrebalancée par l'importance de lâcher-prise, et d'admettre qu'on ne peut pas tout suivre.

Le centre social travaille en collaboration avec une coopérative de recherche qui aide à mettre des mots sur ce qui se passe, justement pour ouvrir l'expérience au-delà de l'équipe de professionnels. Cela souligne l'importance de prendre collectivement sur ce qui se vit, y compris ce qu'il y a de positif dans la lignée des travaux de Paolo Frere sur la capacité à agir des gens, l'empowerment. « Les gens ont compris que c'était leur projet, non pas le truc du directeur ». Les professionnels ne peuvent pas être partout. Il faut accepter qu'il se passe des choses sans qu'ils soient là.

« On n'est pas allés « vers », on est allés rejoindre les gens ». Hors les murs, le centre social a réussi à nouer un lien avec les personnes les plus isolées. Ça a été compliqué car les professionnels ne sont pas nécessairement formés à gérer cette grande détresse. Il est donc on essaye de prendre soin des professionnels, des plus jeunes bénévoles comme des plus vieux, et de façon adaptée car ils ne travaillent pas de la même manière.

Le hors les murs ne constitue pas une révolution. Le centre social était, à l'inverse du présupposé, en faveur de la récupération politique, mais aussi parce que la relation avec le Maire est d'une simplicité extraordinaire, sans injonction.

Temps d'inspiration

Quels bénéfices de la concertation pour les collectivités territoriales et les maîtres d'ouvrage ?

Organisé par la Commission nationale du débat public

Avec

Sandrine Artis, Chef du Département Concertation et Information d'Île-de-France Mobilités (anciennement STIF)

Antoine Gavaland, Ingénieur territorial SMTC Tisséo

Damien Mouchague, Directeur du Conseil de développement – Bordeaux Métropole

Jeannette Willocq, Maire de Moncheaux en Pévèle

Christian Leyrit, Président de la CNDP

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Le temps d'inspiration sur « les bénéfices de la concertation pour les collectivités territoriales et les maîtres d'ouvrage », était au coeur du thème choisi pour cette deuxième édition des Rencontres nationales de la participation : « l'innovation démocratique au service des territoires ».

L'objectif de ce temps était d'associer les collectivités territoriales et les maîtres d'ouvrage à une réflexion autour des bénéfices de la concertation. Cette réflexion portait sur trois questions majeures :

> Quels sont les projets concernés par une procédure de concertation ?

> Comment la concertation s'inscrit-elle dans la vie d'un projet ?

> Quelles sont les conséquences d'une concertation pour le maître d'ouvrage ?

Les questions posées aux intervenants ont tourné autour du rôle et des missions des garants, de la médiation, du temps de la concertation, des bénéfices de la concertation… Une centaine de participants était présente pour écouter les différentes interventions.

Temps d'inspiration

Regards d'ailleurs : quelle culture des métiers de la participation dans les autres pays ?

Organisé par l'Observatoire international de la démocratie participative

Avec

Adrià Duarte, coordinateur du Secrétariat de l'OIDP

Giovanni Allegretti, chercheur du Centres d'Études Sociaux de Coimbra (CES) au Portugal et Directeur de l'Autorité Indépendante pour la Participation de la Toscane (Italie)

Nelson Dias, président de l'Association In Loco du Portugal et consultant de la Banque Mondiale pour les budgets participatifs

Dominique Ollivier, présidente de l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM)

Michael Donalson, Conseiller en coordination et planification stratégique de la Ville de Gavà (Espagne)

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Retrouver les supports de présentations de cet ateliers sur www.rencontres-participations.fr

Giovanni Allegretti a présenté l'expérience de Bologne, en Italie, avec son budget participatif et son Laboratoire d'innovation citoyenne.

Michael Donalson a réalisé sa présentation en comparant deux processus participatifs dans des villes similaires avec des méthodologies et des résultats différents, les cas de Rubí et Gavà en Espagne.

Mme. Dominique Ollivier a présenté le travail de l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM), et spécifiquement un processus de consultation difficile, à cause des pressions des différents acteurs impliqués dans ce cas. Ça été le cas de Pierrefonds Ouest. L'OCPM et les commissaires chargés de ce projet ont dû penser une méthodologie et des actions plus novatrices pour pouvoir développer cette consultation.

Finalement Nelson Dias pour parler du budget participatif au Portugal a présenté le cas de Cascais au niveau local et des trois budgets participatifs lancé au niveau national : le budget participatif national, le budget participatif dans les écoles et le budget participatif jeune.

Partages d'expériences

Concerter en milieu rural : quelles spécificités?

Organisé par l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Avec

Marie Chojnicki, chargée de l'ouverture à la société à l'Andra

François Galabrun, Directeur de l'association du minervais Corbières Méditérranée, en charge du Groupement d'Actions Locales (GAL) de l'Est-Audois

Annie Josse, Responsable de la conservation et de la valorisation des sites patrimoniaux , éco-musée du Daviaud

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation - Paris 1.

PROPOSITIONS FORTES

> Donner du temps à la concertation

> Impliquer les acteurs dans la construction de la concertation

> Donner toute liberté à l'équipe qui porte la concertation pour un engagement maximum et un rayonnement positif sur les habitants.

> Être ouvert à tout résultat !

La participation se pense selon le territoire, elle doit être adaptée à son contexte pour être « efficace ». Il s'agit de faire du monde rural un territoire aussi partagée et co-construits.

Est-ce qu'une commune rurale isolée a une structure particulière d'emploi qui pourrait avoir notamment un impact sur la « fonction » de la ville (concentration de l'emploi...) ? Aussi, les territoires ruraux sont souvent plus isolés et plus touchés par la « fracture numérique ». Il s'agit alors de faire participer le plus de personnes possibles, sur des projets clairs et qui profitent à tout le monde. En milieu rural, la problématique du vivre ensemble est très importante, le lien social est un des enjeux forts pour les politiques publiques. La concertation est donc un moyen pour les collectivités de projeter et financer des projets partagés et donc plus durables, pour tous.

L'ANDRA s'est confronté aux problèmes de mobilisation de la population.

Il est facile de toucher et de discuter avec les élus, mais plus complexe de toucher les citoyens. Or, la participation présente en enjeu fort pour l'enfouissement des déchets nucléaires car il y a beaucoup d'impacts potentiels de ces enfouissements. Comment un acteur industriel peut accompagner les acteur locaux pour participer au développement du territoire ?

Pour LEADER France, les territoires doivent se structurer eux-mêmes.

Le GAL de l'Est Audois a fait une enquête sur les tiers-lieux, de nouveaux espaces qui ne se situent ni au domicile, ni dans l'espace public ni dans l'entreprise mais où l'on travaille. Cette enquête a révélée que les mairies sont prêtes à mettre des sommes importantes pour construire des tiers-lieux, mais qu'il existe aussi un fantasme selon lequel ces lieux seraient très attractifs. Pour mobiliser la population, il faut s'interroger sur ce que veulent les habitants.

Les résultats de cette approche sont multiples. D'abord, le changement de vision de la part de porteurs de projet ainsi que le changement de vision de la part du GAL même qui s'est rendu compte que le projet initial n'était pas si intéressant. Ensuite, cela a permis une

identification de citoyens impliqués dans le processus : ces citoyens ont réalisé eux-mêmes l'appel à projet. Les habitants mettent en place la démarche eux-mêmes, cela donne de la force aux projets et permet de sanctuariser le financement.

La porsture du maire est importante quand la concertation se fait à l'échelle de la ville/village ; en effet, les maires qui portent un haut niveau de participation ont souvent un profil moins « politique ».

L'éco-musée Le Daviaud : une démarche participative au coeur du renouvellement d'un éco-musée.

La spécialité d'un éco-musée est d'être le sujet et le reflet d'un territoire, et qu'il n'a de sens que parce qu'il concerne ses habitants. Le projet a pris place au sein d'un territoire avec une spécificité paysagère : les marais auxquels les hommes ont dû s'adapter au cours de l'histoire du territoire. En 35 ans d'histoire, le musée compte plus d'un million de visiteurs. Néanmoins, le musée avait pris ses distances avec les locaux. Une nouvelle muséographie et de nouveaux aménagements extérieurs ont été mis en place.

L'intérêt de la démarche participative réside dans la mise en avant de ceux qui habitent encore le marais. Il fallait de nouveau impliquer la population. L'idée au départ était de mener la démarche en 3 temps, de la concertation au collectif. L'intervenante a ensuite présenté la démarche plus précisément dans son fonctionnement (nombre d'ateliers etc). Nous notons que l'appui sur les associations locales a permis de relever l'avis de la population, mais aussi de mobiliser de nombreuses personnes. Les habitants et les parties prenantes ont pu participer à la re-définition du musée, sur le fond (sujets, expositions, rapport aux locaux…) et sur la forme (muséographie, activités …) mettre en avant les habitants et leur vie (surtout dans le cas du musée), mettre en accessibilité les dispositifs.

Questions

Qu'est-ce qui motive un habitant à aller en chercher 10 autres?

Le sentiment d'appartenance plus fort dans les mini communes (150 habitants) permet de mobiliser plus facilement les personnes. La vie publique dans les petits villages est plus lisible et les habitants se sentent plus facilement concernés que dans les grandes villes.

Qu'est ce qui a fait que certaines étapes n'ont pas fonctionné ?

Le cadre n'avait pas été bien défini dès le début. Il y avait des exigences en terme de contenu scientifiques par exemple… Or, cela a desservi la démarche puisqu'elle n'était pas assez claire au départ pour mobiliser et apporter des solutions co-construites.

Partages d'expérience

Concerter dans les projets d'aménagement : l'usage des outils numériques

LEVIERS ET FREINS

> Les techniciens des collectivités ont tendance à se restreindre tandis que les citoyens ne sont pas dans ce genre de dynamique et imaginent souvent des aménagements innovants et originaux.

> Il reste toujours des difficultés à mobiliser certaines personnes.

> Le numérique immersif permet de déplacer différents problèmes, mais il reste toujours : comment mesurer la faisabilité des projets…?

PROPOSITIONS FORTES ET CONVICTIONS

> Pour toucher des publics différents, il faut utiliser des canaux et des outils divers

> Travailler sur le niveau de langage pour rendre les sujets accessibles

> Développer l'accès à l'information et à la formation pour outiller et pour faciliter les contributions

> Accompagner le changement de posture en interne ET en externe

> Assumer une politique de petits pas et revendiquer le droit à l'erreur en interne/externe pour affiner les outils - L'outil numérique n'est pas une finalité en soi mais un moyen de relier les projets…

Organisé par l'Ademe

Avec

Christine Edel, Directrice de l'agence de la concertation de Mulhouse

Alain Renk, Unlimited Cities sur la ville de Grenoble

Cécile Sorlin, Présidente de l'agence de la concertation de Mulhouse et adjointe au Maire pour la démocratie participative et la vie associative

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation – Paris 1.

La plateforme en ligne de Mulhouse : comment toucher la population dans sa globalité ?

Comment faire pour impliquer tout le monde, qui plus est dans une commune plus pauvre que dans le reste de l'intercommunalité, comme à Mulhouse ? Comment le numérique peut aider et notamment dans les projets d'aménagement du territoire ?

Mulhouse est le premier territoire à avoir porté le label de Territoire Hautement Citoyen. La ville a ajouté aux conseils de quartiers et aux conseils citoyens, les conseils participatifs où les citoyens s'auto-gèrent. En plus, la collectivité a créé une Agence de la participation citoyenne (10 salariés) avec les élus et les représentants des différentes parties de la ville. Cette agence est une régie autonome de la municipalité de Mulhouse, ce qui lui permet d'avoir une dynamique propre.

Sur plateforme « Mulhouse c'est vous », on peut : soumettre des idées, voter lors de consultations et nourrir les politiques locales par commentaires et réactions ou encore s'informer.

Pour poursuivre leur démarche et montrer leur volonté en termes de transparence des politiques de la Ville, la mise en place de cette agence s'est accompagnée de l'ouverture d'une Commission des Finances où une vingtaine d'habitant-e-s suivent la vie financière de la collectivité.

La plateforme est également l'occasion de tester des expérimentations diverses : sont réalisés des

actions-tests, qui sont ensuite ajustées. Toutes les actions suivent une cohérence, elles se suivent et vont ensemble. On retrouve par exemple : le théâtre législatif ou les balades urbaine.

Un programme de formation est également prévu : avec les rendez-vous citoyens, dans le cadre de l'éducation populaire.

Enfin, pour amorcer et approfondir le changement de posture, une transformation est menée avec la 27ème Région.

La plateforme vise à développer la transparence et la visibilité des démarches proposées aux citoyens. Il y a de 35 à 1200 participants selon les projets.

Quelques constats ont été faits par l'Agence :

> La fracture numérique est un obstacle lorsqu'il s'agit de toucher les personnes âgées ou en difficulté sociale et même pour une personne aguerrie, il n'est pas évident de participer sur une plateforme : il faut aller à la rencontre des gens en présentiel, et leur proposer un réel accompagnement.

> Ces diverses démarches permettent l'acquisition de compétences nouvelles par les équipes ainsi qu'un changement de posture entre parties prenantes et au sein de l'équipe.

QUESTIONS

Précision sur le changement de posture ?

Il faut être cohérent entre le « dire » et le « faire », aller contre les habitudes… Accepter l'expertise citoyenne.

Quel fonctionnement avec les services de la ville après le dépôt d'une idée ?

Mission de l'agence : accompagner les services quand ils veulent mettre en place une démarche participative et accompagner les citoyens lorsqu'ils veulent participer à la fabrique des politiques publiques.

Quel intérêt d'une régie de la participation par rapport à un service municipal ?

Permet d'avoir un pas de côté, être et dedans et dehors : cette petite autonomie permet d'être un tout petit peu plus près de l'habitant. On se détache un peu aussi de la hiérarchie municipale.

Présentation d'un outil numérique de réalité augmentée sur une concertation à Grenoble, Unlimited Cities

Cette plateforme permet de modeler l'espace à partir de l'existant grâce à des images de synthèse que l'on peut consulter et/ou composer selon plusieurs caractéristiques (présence de la nature, des mobilités…).

Des médiateurs vont sur le terrain à la rencontre des habitants pour qu'ils testent les différents scénarios : en général cette période dure 3 semaines. Les variations sont co-construites en ateliers préalables. Cela intervient en assistance à maitrise d'ouvrage (pré-programmation).

Ici, les outils sont utilisés avec des médiateurs qui deviennent les garants d'une certaine réalité du processus participatif. Ils sont les intermédiaires entre l'outil et les habitants. Ils travaillent avec des sociologues et des anthropologues. Par exemple :

http://www.unlimitedcities.org/application/VSLapp2.php?lang=fr

Cette méthode est conçue en partenariat avec l'agence HOST. Tout est en open source et les modules sont adaptés au territoire. Les codes sont donnés à l'ONG 7billionsurbanists. L'interface adaptable permet de travailler sur de nombreux territoires, y compris à l'international : la Chine, l'Amérique latine, etc.

Budget participatif : renouveller ou dynamiser ?

Deux sous-ateliers

> Organisation du budget participatif : un jeu de rôles où chaque participant incarnait une fonction au sein d'une collectivité

> Inclusion des publics éloignés : un atelier d'idéation

Organisé par lesbudgetsparticipatifs.fr

Avec

Antoine Bézard, Fondateur du site lesbudgetsparticipatifs.fr

Chloé Friedlander, consultante en politiques publiques et membre de l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locale (OEIL) de la Fondation Jean-Jaurès

Thomas Scuderi, Adjoint au Maire en charge du budget participatif de Metz

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Organiser le budget participatif en interne :

Le budget participatif s'appuie en général sur un cycle de 5 étapes, à destination des habitants. Le programme doit aussi s'appuyer sur celles et ceux qui vont le mettre en oeuvre : les services. Cet atelier visait en premier lieu à s'interroger sur les pratiques de chacun et réfléchir à l'opportunité de les renouveler ou, au contraire, les dynamiser.

Lancement & appel à projets

Durant cette première étape, les citoyens sont appelés à déposer leurs idées. Les directions s'organisent pour anticiper leurs missions dans le cadre du budget participatif.

Cette étape compte deux grandes parties. D'abord un cadrage politique et administratif, auprès des élus et des agents, est conduit par le cabinet et la direction générale. Un point d'attention particulier est observé vis-à-vis des services techniques qui, sans être à l'origine du projet, en sont l'une des principales chevilles ouvrières, par une formation spécifique.

La démocratie locale (ou son pendant au sein de la collectivité) s'appuie sur les instances de quartier et sur les services en lien avec le public pour informer les habitants, en leur qualité de citoyens et d'usagers des services et équipements de la collectivité, en formant des ambassadeurs (services civiques ou agents). Des kits sont également élaborés pour animer des ateliers d'idéation ou de co-construction.

La communication donne à identifier le budget participatif sur l'ensemble des supports et auprès des médias locaux.

Etude des projets : analyse et chiffrage

A l'issue de la phase de dépôt des projets, il revient aux services techniques de les analyser et les chiffrer pour définir la liste de ceux qui seront soumis au vote et pour informer les porteurs.

La direction générale porte une attention particulière au respect des principes du budget participatif et en particulier la transparence de la décision quand un porteur voit son projet écarté. Une restitution personnelle et/ou collective est diffusée par la démocratie locale et les relais. Autant que possible, elle a une vertu pédagogique.

L'analyse par les services techniques implique un travail de répartition fine des idées déposées par les habitants. Lors de l'étude, les services-métiers concernés sont invités à réaliser des rapprochements entre les projets et leurs porteurs. Enfin, si le nombre de projets répondant aux critères le permet, une équipe de travail est formée, associant le porteur à un responsable de la démocratie locale et à un technicien.

Test d'un jeu de rôles : construire un budget participatif en interne :

Mobilisation : appel au vote

L'appel au vote n'est pas uniquement le fait de la collectivité, il doit aussi être celui des porteurs de projets.

Les projets qui vont être soumis au vote sont portés à la connaissance des habitants, via la communication et les équipements publics ou encore dans l'espace public.

Sur le terrain, le réseau des ambassadeurs du budget participatif est mobilisé pour informer les habitants du budget participatif dans son ensemble.

La démocratie locale et la communication forment les porteurs de projet pour faire campagne auprès des habitants. La communication met à leur disposition des kits de communication. Les porteurs deviennent ainsi des relais.

Elections : organisation et modalités du scrutin

La participation est généralement un objectif prioritaire pour les collectivités. Au-delà de la mobilisation, la durée du scrutin et les moyens de voter sont deux paramètres sur lesquels jouer.

Lors des élections, le cabinet mobilise les élus et la direction générale les services et les équipements publics. Il s'agit de démontrer que le budget participatif est une priorité pour l'institution. Pour annoncer les résultats par exemple, c'est le maire ou le président qui prend la parole.

La mobilisation peut prendre place au sein d'un événement tel qu'un "festival citoyen", organisé par le service en charge de l'événementiel et la démocratie locale. Lors de cette étape, la direction générale décide de la durée du scrutin, des points de vote et des modalités du vote (électronique, physique, sécurisation...), en lien avec la démocratie locale et la direction en charge de questions informatiques.

Réalisation : concrétisation et preuve

Après l'élection des projets vient leur réalisation. Elle vient concrétiser la promesse de base du budget participatif : "Vous décidez, nous réalisons."

Durant cette dernière phase, le nombre des projets conditionne la méthode. Dans le cas où les projets sont peu nombreux, une équipe associant le porteur de projet, un responsable des services techniques et un technicien suit les projets, de leur étude à leur réalisation, en associant les riverains ou les usagers. Si les projets sont très nombreux, les services techniques assurent la réalisation des projets.

La communication informe de l'avancée des projets. Les travaux réalisés. Le politique inaugure la concrétisation des idées des habitants, validant sa promesse de réaliser ce que les habitants ont décidé.

Transversal : les comités

Au-delà des missions de chacun, les services doivent aussi se coordonner tout au long du cycle, de l'appel à projets à leur concrétisation. Les participants à l'atelier ont identifiés :

- Un comité de pilotage, associant les élus pour réaliser le programme dans son ensemble,
- Un comité de suivi, associant les services et les habitants pour le suivi du budget participatif au travers des projets,
- Un comité technique pour assurer une bonne instruction des projets.

Bilan : bien définir les rôles de chacun

Les participants à ces ateliers venaient d'horizons différents : collectivités engagées ou non dans un budget participatif, agences de concertation ou simples citoyens. Ils ont su définir une grande part des missions à réaliser par chaque service dans le cadre d'un budget participatif. Cette proposition collective a abouti à une trame cohérente.

Cet atelier est un jeu. Ces règles sont claires et les rôles de chacun bien identifiés. Dans la réalité, les conditions sont rarement aussi clémentes. Dès lors, est-ce bien utile ?

Oui, justement parce ce jeu de rôle clarifie les règles du budget participatif et permet à chacun de trouver sa place.

Inclusion des publics éloignés

Booster la participation citoyenne est généralement le premier objectif du Budget participatif. Mais comment travailler pour faire participer tous les publics. Thomas Scuderi, adjoint au Maire de Metz en charge du programme, a défini 5 clés pour réussir l'inclusion.

1- Identifier les publics

Il s'agit de définir quels publics on cible, au-delà du quartier qui ne peut pas être considéré comme un bloc mais dans sa diversité.

2- Savoir où les rencontrer / les informer

À chaque public, ses habitudes, ses besoins, il s'agit de cibler les lieux qui vont faciliter la rencontre physique, le dialogue en direct.

3- Ne pas fuir le conflit

Le retrait de la vie citoyenne s'explique pour partie par une certaine défiance. S'appuyer sur cette divergence de vue peut alimenter la discussion, le débat et la construction d'une solution.

4 - Donner de la lisibilité au Budget participatif

De là co-construction à la réalisation, la démarche et le calendrier sont expliqués parce qu'ils forment le contrat entre l'institution et le citoyen.

5- Apporter les preuves

La preuve appuie bien entendu une future relation de confiance. La preuve dépasse la réalisation des projets, c'est d'abord la preuve de la réalisation de la démarche.

Partage d'expérience

Laboratoire d'innovation : cellule de recherche pour les politiques publiques

Organisé par la 27e Région

Avec

Stéphane Vincent, Délégué général de la 27e Région

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation – Paris 1.

Enjeux

De plus en plus de collectivités s'équipent de cellules de recherche sur leurs politiques publiques, avec pour objectif de co-construire avec les citoyens, les usagers et les acteurs publics. La 27è Région, laboratoire de recherche-action propose un retour sur les méthodes proposées dans ces espaces de co-construction et de partager son expérience de recherche et d'action.

Comment tester de nouvelles méthodes d'innovation avec les acteurs publics ?

Le constat de la 27e Région

Stéphane Vincent a fait le constat d'une vie politique, où :

> Les services publics sont peu utilisés ;

> Le cycle de vie des politiques publiques est en panne, l'évaluation ne fonctionne pas, les rapports ont peu d'effets et le terrain n'est pas présent dans la fabrique de la politique publique ;

> La défiance est croissante envers les institutions ;

> Les problèmes managériaux se multiplient dans les grandes organisations avec des excès gestionnaires ;

> L'innovation est un nouveau mantra, mais il y a un manque de décryptage des ambitions réels des innovateurs ;

> Les acteurs publics fonctionnent en silo.

« Si on ne connecte pas ces sujets on ne changera pas les choses »

Stéphane Vincent

Il qui revendique une approche systémique, mise en place à la 27e Région.

Une méthodologie de recherche-action

La nouvelle médiathèque de la ville de Lezoux a servi de support à la présentation de la méthodologie : la 27e région ne se limite pas à penser un projet uniquement sous l'angle architectural et paysager.

Par une méthode de recherche-action ils :

> Passent du temps avec les habitants, observent ;

> Simulent l'existence d'une médiathèque dans un local, pour en parler, interpeller et installer le sujet ;

> Enclenchent la conversation par des cartes, des formes visuelles (où se situent les autres médiathèques, pour quels usages) ;

> Prospectent à l'échelle micro-locale en se rendant chez les gens et à plus large échelle (autres médiathèques départementales).

La 27e Région ne cherche pas la représentativité mais les utilisateurs extrêmes : ceux qui vont 4 fois par semaine à la médiathèque et ceux qui n'y vont jamais.

Par des preuves, des photos ils documentent le processus, pour le présenter aux élus et en faire un support de conversation.

Deux mois après l'ouverture de la médiathèque, 20% de la population avait adhéré, 7500 documents étaient empruntés et 250 candidatures reçues. La raison du succès ? Il faut de la désirabilité, passer à un niveau émotionnel, que le projet soit fonctionnel et poétique.

« Je pense que c'est la poésie qui va nous sauver de la rationalité. On fait travailler le sensible, les corps » incite S.Vincent.

La 27e Région s'engage aussi sur des projets plus immatériels : repenser l'environnement de travail des élus dans les Hauts-de-France ou repenser l'accueil des publics dans les mairies d'arrondissement de Paris.

Idéalement ces démarches doivent être réalisées avant de faire appel à l'architecte, en travaillant une pluridisciplinarité entre différentes compétences.

Réinterroger la commande publique

Pour cela, la 27e Région a développé un modèle qui croise des acteurs publics co-financeurs divers, ce qui donne à la structure une grande liberté d'action.

Stéphane Vincent précise : « on fait signer un contrat à la collectivité qui stipule qu'on a le droit de faire tout ce qu'on veut ».

Mais la 27e Région se considère pragmatique, « c'est quand même les décideurs publics qui prennent la décision ».

Réinterroger la commande passe aussi par le parti-pris d'outiller l'administration afin qu'elle se mette mieux dans la peau des usagers et qu'elle évolue par rapport à cela. Concernant la participation, S.Vincent justifie : « c'est compliqué de travailler exclusivement sur les besoins. Mon souci avec la participation c'est qu'elle ne dissocie pas la question des besoins et des usages et ne traite pas la place du décideur. La participation est un mot trop large ».

Le travail mené par la 27e Région est publié en creative commons, pour ouvrir la boite noire de l'expérience. A la fin de chaque démarche un anti-rapport est publié, il tire les enseignements de l'expérience et des prototypes en termes simples.

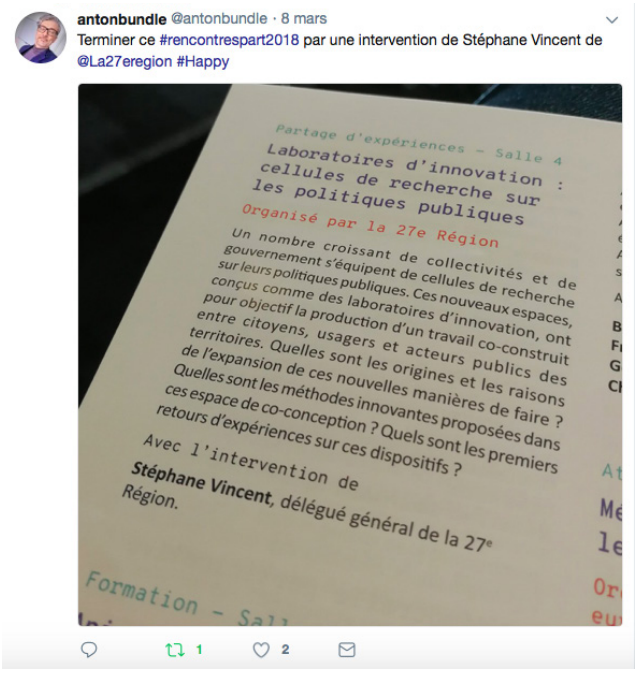

Partage d'expérience

Réseau des garants et premiers retours d'expériences

Organisé par la Commission nationale du débat public

Avec

Claude Brévan, garante et membre de la CNDP

Serge Quentin, garant de la CNDP

Jean-Pierre Tiffon, garant de la CNDP

Matthieu Dewas, directeur de la CNDP

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Le code de l'environnement prévoit que la CNDP gère une liste nationale de garants pour les procédures de concertation. Suite à un appel à candidatures lancé en 2016, 515 personnes s'étaient portées candidates pour devenir garants de la participation. Après avoir passé des auditions et avoir suivi un MOOC sur la participation du public dans le champ environnemental, plus de 250 garants ont été inscrits sur la première liste nationale publiée en juillet 2017. Ce processus de constitution d'un réseau national de garants s'est terminé par deux séminaires de formation dont l'objectif a été d'apporter aux garants des éléments relatifs au savoir-être nécessaire pour accomplir leurs missions.

Ce partage d'expériences a permis de revenir sur la constitution du réseau des garants. Ce fut également l'occasion de réfléchir collectivement aux enseignements qui peuvent être tirés des premiers retours d'expériences des garants nommés par la CNDP.

Depuis que la CNDP a commencé à mettre en oeuvre la réforme du dialogue environnemental, il y a eu 60 désignations de garants. Plusieurs sujets ont été abordés : l'opportunité de la désignation d'un binôme de garants, les enjeux de la rémunération (notamment de la provenance de celle-ci) ou encore la mise à profit de l'énergie des garants qui attendent d'être désignés. De nombreux garants étaient présents, les questions ont donc été souvent techniques et portaient sur des situations précises rencontrées sur le terrain. Les intervenants ont pris soin de répondre aux questions en s'appuyant sur leur expérience.

Formation

La réforme de l'information et de la participation du public

Organisé par le Commissariat général au développement durable

Avec

David Catot, Adjoint au chef de bureau de l'évaluation environnementale

Benoît Rodrigues, chargé de mission évaluation environnementale et participation du public

Synthèse réalisée par le porteur d temps.

Cette session a accueilli une quarantaine de personnes aux profils variés, dont plusieurs commissaires enquêteurs.

A titre liminaire, les formateurs ont rappelé que les thèmes de l'évaluation environnementale et de la participation du public sur les projets, plans et programmes étaient juridiquement liés.

Rappel du contexte de la réforme et de ses principaux apports

La récente réforme de l'information et de la participation du public a été élaborée à la suite de nombreuses consultations entre 2014 et 2016. La séquence de formation a porté sur les ordonnances du 3 août 2016 et sur la loi de ratification des ordonnances du 2 mars 2018.

La formation a permis de rappeler les exigences constitutionnelles (article 7 de la Charte de l'environnement) mais aussi internationales et européennes (Convention d'Aarhus, Convention d'Espoo, directives européennes relatives à l'évaluation environnementale).

Les quatre champs de la réforme ont été mis en exergue, à commencer par un focus sur l'introduction, au sein du code de l'environnement, des objectifs et droits relatifs à la participation du public.

Le public présent a été amené à participer et à prendre la parole. Au fur et à mesure de la présentation, la formation a laissé la place à un véritable lieu d'échanges.

L'information et la participation du public en amont du processus décisionnel

Les intervenants sont revenus en détail sur le champ de compétences de la CNDP, avec notamment l'introduction d'un nouveau droit d'initiative citoyenne et l'élargissement du champ de compétences de la CNDP aux plans et programmes.

La procédure de concertation préalable prévue par le code de l'environnement et ses modalités de mise en oeuvre ont également été présentées. Certains participants ont rapidement soulevé la question de l'articulation entre la concertation prévue par la code de l'urbanisme et celle prévue par le code de l'environnement. Les formateurs ont relevé la pertinence de cette question, la loi du 2 mars 2018 ayant contribuée à opérer une meilleure articulation entre ces procédures. Il a pu être précisé que ces concertations ne pouvaient être cumulées. Dès lors la concertation prévue par le code de l'environnement s'applique lorsque le projet, plan ou programme entre dans le champ de compétence de la Commission nationale du débat public (CNDP) et que celle-ci décide d'en imposer l'organisation, ainsi que lorsque le projet, plan ou programme est soumis à déclaration d'intention et n'est pas soumis à une concertation obligatoire au titre du code de l'"urbanisme. La concertation prévue par le code de l'urbanisme est mise en oeuvre dans les autres cas.

Le public n'a pas manqué de faire remarquer que le délai minimum de 15 jours pour réaliser une concertation préalable était en pratique inconciliable avec la bonne information et participation du public. Les intervenants ont précisé que ce délai était évidemment un minimum et qu'il était recommandé de prévoir un temps de concertation supérieur à 15 jours.

Les précisions sur le rôle du garant de la concertation ont quant à elles été bien accueillies par le public.

Suite à certaines interrogations au sujet des seuils fixés à l'article L. 121-19 du code de l'environnement pour le droit d'initiative citoyenne, les intervenants ont pu indiquer que les seuils, exprimés en pourcentages (20% des résidents des communes affectées, 10% des résidents des régions ou départements affectés), se justifiaient par la grande diversité démographique au sein des collectivités territoriales françaises. Pour ce qui est de l'attribution au préfet du pouvoir de décision sur les suites à donner aux saisines citoyennes, il a été souligné que le préfet, en tant que garant de l'ordre public et de l'intérêt général, avait été désigné comme étant le plus à même de décider de

l'opportunité d'imposer une concertation préalable. Les participants ont toutefois émis le souhait qu'en cas de saisine citoyenne, le préfet ne puisse pas refuser l'organisation d'une telle concertation.

L'information et la participation du public en aval du processus décisionnel

La formation a été l'occasion de présenter à un public varié les nouveautés issues de l'ordonnance du 3 août 2016 et de la loi du 2 mars 2018. Il a été souligné qu'afin de moderniser la procédure d'enquête publique, cette dernière est désormais dématérialisée par principe, ce qui n'exclut pas pour autant la mise à disposition essentielle d'un dossier en version papier et l'intervention d'un commissaire enquêteur via des permanences et la possibilité de réunions publiques. Les intervenants ont également indiqué que, depuis l'entrée en vigueur de la loi de ratification des ordonnances, le dossier d'enquête publique doit contenir la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale et que la nouvelle rédaction de l'article L.123-13 du code de l'environnement n'imposait plus de numérisation systématique des observations émises sur le registre papier ou par voie postale. L'obligation de mettre à disposition du public un poste électronique en au moins un lieu pour consulter le dossier d'enquête publique a été saluée. En pratique, l'accès à ce poste électronique a toutefois été critiquée (celui-ci étant parfois également destiné à d'autres démarches administratives).

Enfin, un participant a exprimé son inquiétude quant à la fréquence des réformes environnementales en précisant que certaines collectivités locales pouvaient être déboussolées face à tant de changements réglementaires.

Conscients des difficultés d'appropriation des réformes, les intervenants ont indiqué qu'ils partageaient le souhait de stabilité de la réglementation en matière d'information et de participation du public.

Formation

Débat public, participation et concertation : de quoi parle-t-on ?

Enjeux

Les termes relatifs à la participation citoyenne peuvent être source de confusions et d'usages différents des définitions.

Il s'agit de chercher à définir les concepts et procédures de participation, pour comprendre leur articulation et mettre en lumière certaines ambiguïtés d'usages.

Propositions fortes

> Les professionnels de la participation ont des définitions similaires

> La pédagogie autour de la définition des termes est centrale dans les dispositifs de participation

> La gestion libre de la parole peut entraîner des répartitions inégales entre participant.e.s

Organisé par la Commission nationale du débat public

Avec

Christian Leyrit, Président de la CNDP

Danae Moyano Rodriguez, chargée de mission communication,

Emma Bothorel, chargée de mission auprès du Président

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation – Paris 1.

Participants répartis en 6 tables (9 participants par table)
Pendant 15 minutes les tables doivent rédiger une définition partagée du mot proposé
Concertation / Consultation / Information / Débat Public / Codécision / Co-construction

A partir de la définition laissée par les participants de la table précédente, il s'agit de retrouver le mot initial.
Temps de réflexion de 15 minutes.

Recueil des définitions et mots retrouvés, affichés et lus à haute voix → tous les mots ont été trouvés

Mot sur la CNDP et Questions /réponses

Plusieurs interrogations et définitions questionnées pendant l'atelier

Co-construction : « Il y a la consultation, la co-construction et après la décision », « Processus collectif d'une réalisation concrète », « Ça veut dire quoi construire ? », « On peut tout construire, c'est une méthode ou un processus ».

Concertation : « Dans la concertation y'a de l'information et de la co-construction pour aboutir à une acceptation collective », « La concertation doit être précédée de définition d'enjeu, d'objectifs. Pourquoi on concerte, définir le cadre ».

Information : « Là on est dans la définition de ce que ça devrait être ».

Des visions communes partagées par les acteurs de la participation

L'ensemble des tables a trouvé les mots définis par les participant.e.s en amont.

Les définitions co-rédigées :

Information : Émission unilatérale de données ou contenus éclairant

Consultation : Dispositif dans le but de recueillir des avis sur un sujet donné.

Débat public : Réunion(s) de personnes pour échanger autour d'une problématique, d'un sujet d'intérêt général. Elle s'adresse à des personnes concernées par ce sujet, qui sont partie prenante. Elle peut prendre différents formats et aboutir soit à une décision soit à un simple échange d'opinion.

Co-décision : Résultat d'un processus de choix par consensus ou autres modalités, d'un collectif engageant les parties prenantes concernées et impliquées en coresponsabilité.

Concertation : Processus d'intelligence collectif ou on partage l'avis des participants afin d'obtenir une prise de décision sur un sujet ou projet précis. Le cadrage l'objectif et le calendrier doivent être posés au départ.

Co-construction : Processus d'élaboration ou réalisation de différentes parties prenantes sur tout ou partie d'un sujet

Mieux communiquer

L'accord général des professionnel.le.s de la participation présent.e.s sur les définitions des termes relatifs à la participation citoyenne a amené la salle à conclure que cela n'aurait pas été possible avec des profanes. Il a été notifié que les mots font souvent l'objet de confusion, ce qui était en partie dû à un manque de communication uniforme et d'explication des enjeux relatifs aux différents mots usuels du domaine.

Questions

Quelle différence entre une concertation réglementaire et un débat public organisé par la CNDP ?

Dans le cas d'une concertation préalable, la concertation est organisée par le maître d'ouvrage et un garant est nommé par la CNDP pour la suivre ; mais elle reste organisée par le maitre d'ouvrage. Le débat public est une démarche plus longue sur le temps (entre 4 et 6 mois) et organisée par la CNDP. La CNDP va nommer une Commission Particulière de Débat Public (CPDP) pour aller sur le terrain, identifier les acteurs et les enjeux afin de les mettre en débat. La CPDP définit les modalités du débat public avec plusieurs types de démarches (réunions publiques, dispositifs en ligne, sur terrain, débats mobiles). L'idée est de multiplier la façon de toucher le public pour permettre au plus grand nombre de participer et laisser de l'espace à l'expression des arguments. Ensuite, la CPDP rédige un compte rendu et le Président de la CNDP rédige un bilan intégrant les recommandations pour la suite de la concertation.

Le débat public n'est mis en place que lorsque la Commission plénière nationale juge que le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet pour ouvrir un débat.

Quand un débat public a eu lieu et que le projet est modifié, comme pour l'éolien en mer à Saint-Brieuc, il est difficile de refaire un débat public. Ne pouvons-nous pas trouver une autre forme ?

L'éolien en mer est un contre-exemple, parce que l'État définit les zones propices, choisi le consortium puis lance le débat public. Nous considérons qu'une fois les zones propices définies, il faut que ce soit l'État qui mène les études et que le débat public doit avoir lieu à ce moment-là.

Il est difficile de se lancer dans un débat public s'il n'y a pas de grains à moudre et rien à changer. C'est un exemple frappant des progrès qu'il reste à faire. Un des cas où l'intérêt des citoyens, des environnementalistes et des maitres d'ouvrages vont dans le même sens, permettant d'accélérer les choses.

Un mot sur la formation à la CNDP...

Cet atelier s'inscrivait dans le parcours de formation en ligne de la CNDP. Les deux premières sessions ont été un succès, la troisième est ouverte aux inscriptions et portera sur la participation dans le champ environnemental. Ces sessions sont pensées à la suite des formations présentielles des 251 garants.

Formation

DEBATLAB
LES PROFESSIONNELS DE LA CONCERTATION

Animer une réunion publique : échanges de bonnes pratiques

Organisé par Debatlab

Avec

Dorine Bregman, Vice-Présidente de Debatlab

Julien Roirant, chargée de mission communication,

Patrick Neveu, chargée de mission auprès du Président

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

L'atelier était co-animé oralement par Julien ROIRANT, Dorine BREGMAN et visuellement par Patrick Neveu sous forme de prise de note en live (Mind Mapping ou cartographie mentale.)

L'ambition était de se mettre en formation-action pour apprendre les uns des autres et de co-construire un Mind Mapping collaboratif des retours d'expériences des uns et des autres.

L'atelier a commencé par une introduction puis la présentation des 3 axes qui ont structuré les échanges.

> Un format plaçant les participants au coeur des échanges (dimension spatiale)

> Une gestion ouverte, équilibrée et constructive des prises de paroles (dimension orale)

> Des apports technico-pédagogiques vivantes et légitimes (dimension visuelle)

Le vote

Les animateurs ont procédé à un vote pour identifier la thématique qui prédominait dans l'esprit de participants. Nous avons rassuré sur le fait que chaque axe serait abordé mais le temps consacré varierait en fonction des résultats du vote. Cette approche a permis d'ajuster le timing. Nous avons pu nous apercevoir que le thème 1 n'a recueilli que 2 votes prioritaires alors que le thème 2 recueillait la majorité des préoccupations suivi de près par le thème 3.

Technique de vote : 3 thèmes, 3 couleurs, 1 couleur par thème. Les participants lèvent le papier de couleur

Tout au long de l'atelier, les animateurs procéderont à quelques votes rapides avec la même technique pour accélérer les échanges ou clarifier des positions. Une autre technique a été proposée lors de la présentation de la technique du Débar mouvant où les participants se déplacent dans l'espace pour visualiser spatialement sa prise de position.

Technique de vote spatiale : l'animateur défini des zones qui représentent une position. Les participants se positionnent en fonction de leur avis ou évaluation :

- Pour / Contre
- Pour / Contre et au milieu la rivière de l'indécision
- Echelle spatiale : on pondère l'espace avec des repères en fonction d'une échelle de 1 à 4 par exemple. Les participants se mettent tous au niveau 1 et progresse (ou non) jusqu'au niveau qui correspond à leur niveau d'adhésion à une idée ou proposition.

Introduction

-Présentation des objectifs

- Donner un cadre pour donner confiance
- Remise en cause méthode est possible pour gérer la frustration
- Bénéfice du vote de priorité en début de séance : chacun peut donner son avis. Cela met tout le monde à égalité. Cela permet aussi à chacun de s'autoréguler s'il s'aperçoit que son thème de prédilection ne remporte que peu d'intérêt chez les autres participants.
- Pourquoi capture perceptions : pour évaluer, montrer évolution entre début et fin : humeur des gens, avis des gens.

Un format plaçant les participants au coeur des échanges

- Organisation spatiale : plus d'estrade, tout le monde à égalité de niveau, tout le monde ensemble
- Citoyens sur estrade ou qui s'assoient derrière les élus ou à place des élus dans lieu institutionnel
- Fishbowl / Bocal à poisson : Cercle chaises concentriques

> chacun peut se déplacer, venir au centre et prend la parole

> config spatiale : même niveau, pas hiérarchique

- Débat mouvant : position spatiale v/v argumentaire

> échelle spatiale d'adhésion

> construire échelle d'évaluation

> alterner position debout avec apports experts

- Worldcafe Café du monde : Plusieurs tables

> Un hôte, gardien de la parole

> Un ambassadeur, porte la parole de table en table

- Exemple : AG Asso, par commission, formaliser réponses, apporter des idées nouvelles, fertilisation croisée des participants qui changent de table
- Lien objectif / format spatial : co-construction, débat...

Une gestion ouverte, équilibrée et constructive des prises de paroles

- Revendication : noter la revendication, l'écrire, la reformuler, responsabiliser personne
- Choisir un profil animateur extérieur, qui assume règles du jeu, peut mettre les pieds dans le plat
- Reformulation : avoir une méthodo de questionnement
- Prise de note en live : rassurer qu'il a été entendu, calme les participants
- Techniques écoute / reformulation / questionnement : oral, visuel, types question fermées et ouvertes
- Interruption : voir le réseau club réthorique. Ex : Time keeper / gardien du temps
- Techniques animation :

> Travail en groupe

> Anonymiser les propositions

> Visualiser les idées : Post-it sur mur, MindMapping

- Techniques focalisation :

> Méthode 6 chapeaux

> Méthode IDEAXION

Des apports-technico pédagogiques vivants et légitimes

- Outils spatiaux : Avoir des plans, Maquette, Visite exploratoire
- Outils visuels : Videos, Films, Films réalisées par habitants
- Interviews
- Entretiens
- Datavisualisation, Infographie
- Présentations animées : Diaporama, Prezi, ...
- Intro avec photo : pour relativiser la problématique dans contexte tendu
- Atelier Lego : ludique et représentation 3D
- Ambiance : Applaudissement, Content
- Alterner les supports et rythmes
- Avoir des comptes-rendus

Conclusion

- Clarifier objectifs réunions : Informer, Débattre, Sensibiliser, Former, Coconstruire, ...
- Annoncer comment sera traitée l'info : responsabilité des uns et des autres, Timing , retours, comptes rendus, forme restitution

Prolongement de l'atelier

Pour discuter : coordination@debatlab.org

Retrouver Mind Mapping carte sur www.debatlab.org

Atelier d'échanges

Faire participer les jeunes

Organisé par la Métropole européenne de Lille

Avec

Mathieu CAHN, Président de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, Adjoint au maire de Strasbourg et Vice-Président de l'Euro Métropole de Strasbourg

Yolande MAURY, Maîtresse de Conférence à l'Université de Lille en science de l'information et de la communication spécialisée dans les processus de participation des jeunes

Jean-François MIRALLES, Coordinateur du projet Y-nove.

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation - Paris 1.

Constat et enjeux

La participation des jeunes n'est pas un sujet récent. Pourtant, un certain nombre de jeunes désertent les dispositifs participatifs, engendrant de facto un déficit démocratique. Dès lors, comment faire participer les jeunes ?

Il n'existe aucune solution miracle, mais des solutions adaptées à des situations. En effet, les jeunes ne forment pas une catégorie sociale homogène, et leur participation est multiforme. Ainsi, comment prendre en compte leur expertise d'usage ? Comment faire en sorte qu'ils s'engagent dans des initiatives participatives et ainsi qu'ils renforcent leur capacitation politique pour nourrir un idéal politique de transformation sociale et politique par la participation démocratique?

La prise en compte de la parole des jeunes n'est pas une idée nouvelle

Les conseils de jeunes existent depuis la seconde moitié du XXème siècle. Mathieu Cahn a insisté sur l'ambivalence de l'image sociale attribuée aux jeunes qui peut être à la fois positive et faire écho à « l'avenir » ou au « dynamisme » et négative par l'évocation de la « peur », « la dangerosité » ou la « perte de repères ».

La participation des jeunes « n'est pas un jeu » et doit éviter deux principaux écueils que sont « les conseils alibis » (n'ayant aucune incidence politique, comme le fait d'aller apporter une boîte de chocolats aux personnes âgées en prétextant créer du lien intergénérationnel) et à l'opposé, « la sanctuarisation de la parole des jeunes », insistant sur le fait que les jeunes doivent être écoutés mais leur parole doit également être mise en débat et non prise pour argent comptant

Par ailleurs, le Président de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes a explicité trois grands éléments essentiels pour que les conseils de jeunes soient efficaces :

- Le conseil des jeunes doit être un lieu d'expression, de partage et de conduite de projets.
- Il doit également être un lieu d'apprentissage de la vie politique (notamment par la rencontre des élus)
- L'expérience d'usage des jeunes, leurs paroles et les actions qui en découlent doivent faire l'objet d'une réelle prise en compte.

En conclusion, Mathieu Cahn a rappelé qu'il n'existe aucun format clé en main pour faire participer les jeunes, et chaque conseil doit se poser la question du pourquoi, avec qui et comment faire participer des jeunes, que l'on doit s'efforcer de « considérer comme des citoyens à part entière ».

Retour d'expérience sur Y-nove

Une association, réunion d'un collectif d'acteurs jeunesse, basée à Grenoble, ayant pour vocation de mettre en place des projets concertés avec les jeunes et soutenue par un programme d'investissement d'avenir. L'association appui des projets mis en place par des jeunes, et tente d'encourager d'autres jeunes non-impliqués afin de susciter leurs initiatives. Leur démarche participative se conçoit en escalier, avec trois marches :

- Des Agoras sont organisées tous les deux mois, dans plusieurs communes du territoire, regroupant 150 personnes (60% de jeunes) : les projets des jeunes sont présentés et discutés.
- Ateliers de suivi et de remaniement des projets
- Comités de pilotage

Les agoras ont été suivies par beaucoup de participant, grâce à un travail de mobilisation. En revanche la

mobilisation des jeunes s'est avérée plus compliquée lorsque les étapes avançaient, et notamment au comité de pilotage. Les difficultés principales concernaient le choix des horaires qui excluait de fait certains participants (soir= pas de professionnels, journée = pas de jeunes) et de gérer les prises de paroles et le poids des participants sur le projet de manière la plus équitable possible.

Travaux universitaires sur la participation des jeunes

Yolande Maury a rappelé que la vision idéale de la participation est celle d'un levier d'émancipation sociale et politique (empowerment, pouvoir d'agir, capacitation, etc.). Ensuite, elle a listé une série de réflexions et de questionnements autour de la participation des jeunes :

- L'analyse des processus participatifs doit prendre en considération les opérations de cadrage : autorise-t-on les jeunes à sortir du cadre ? Leur donne-t-on les outils pour sortir du cadre ?
- Les jeunes ont-ils nécessairement envie de participer ? Jusqu'à quel niveau de participation ? S'informer, s'exprimer, contribuer, agir sont des degrés différents de participation à des échelles différentes, individuelle ou collective.
- Les jeunes peuvent avoir une vision instrumentale de la participation : réponse à un besoin.
- Du côté de l'institution : Quelle écoute de la parole des jeunes ? Transfert de pouvoir de l'institution des jeunes ou uniquement relation d'écoute sans concrétisation ?
- Comment rendre l'approche top-down et bottum-up compatibles ?

Enfin, Yolande Maury a terminé son propos en affirmant que des « bonnes pratiques » de manière générale n'existent pas, alors même qu'il y a une pression sur les chercheurs pour « essayer de dégager des bonnes pratiques » mais que les pratiques doivent se construire selon les situations.

Questions

De quels âges parle-t-on lorsque l'on évoque « les jeunes » ?

Jusqu'à 30 ans. L'âge minimum avec lesquels les intervenants ont travaillé est de 9 ans.

Concernant Y-nove, qui est à l'initiative du collectif, et à quoi servent les agoras ?

Il y a eu un appel à projet (plan d'investissement d'avenir) qui réunit une dizaine de structures associatives. Les structures associatives invitent leurs partenaires aux agoras, évènements festifs durant lesquels les participants peuvent venir proposer des idées, des projets et parler de leurs initiatives.

Comment dépasser la question de l'expertise d'usage qui ne se pose pas pour les adultes et le sentiment d'incompétence. Et comment apporter une montée en compétence des (jeunes) participants ?

« Souvent l'on récrée une nouvelle caste ». Or, la mère de famille monoparentale que l'on ne touche pas a un avis. Il faut aller la chercher dans son quotidien. Attention à ne pas opposer l'expertise d'usage et la question de la montée en compétence. Il est possible de faire un diagnostic sensible très précis avec des enfants, lorsque l'on les accompagne d'architectes, de paysagistes, de maquettistes. Un biais de la participation est de ne pas réussir à toucher toutes les classes sociales. Souvent, les jeunes qui s'investissent ont déjà une éducation à la démocratie. Il existe d'autres inégalités de participation, liées au genre, à la culture, aux territoires. Le lieu joue effectivement pour beaucoup, c'est pour cela qu'Y-nove essaie de diversifier les territoires et les structures de mobilisation. Mais il est effectivement difficile de toucher tous les jeunes. Au fond, la participation des jeunes n'est pas différente de celle des adultes. Les jeunes sont porteurs de plusieurs identités et caractéristiques sociologiques.

Débat mouvant

Deux questions ont été soumises au débat mouvant :

> Pour quoi faire participer les jeunes ?

> Comment faire participer les jeunes ?

Atelier d'échange

Digital Society Forum
Mieux comprendre l'impact du numérique dans notre vie

Numérique et nouvelles formes de citoyenneté

Organisé par le Digital Society Forum

Avec

Jérôme Maleski, Adjoint au Maire de Lyon à la démocratie locale

Florence Durand-Tornare, Fondatrice Présidente déléguée de l'association Villes Internet

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Le numérique apporte une profusion d'informations non-filtrées

Aux citoyens : Motiver l'esprit critique dans sa prise d'informations.

Aux élus et aux autorités compétentes : Cadrer les concertations et la matière soumise aux échanges. Préciser les règles du jeu dans la relation aux citoyens. Cela passe par un feedback sur les décisions, une confiance sur l'information donnée, charte d'utilisation.

Le numérique permet de faire remonter facilement des idées aux décideurs

Aux différentes organisations du service public : Créer un guichet unique transversal. Ce guichet se chargerait de la répartition des démarches et des requêtes entre les différents services.

Permettre aux citoyens d'obtenir un retour lorsqu'ils font remonter des informations ou questions, notamment par un état d'avancement de la demande.

Diffuser au sein des services une certaine culture du service client. Cela permettra de mieux comprendre les remontées, questions, et retours d'informations de la part des citoyens.

Le numérique permet une plus grande accessibilité pour tous aux usages publics

A l'Etat : Favoriser l'émergence et la compréhension de toutes les possibilités permises par la blockchain.

Aux collectivités : Développer l'idée de kiosque numérique physique dans des lieux ouverts au public avec la présence de médiateurs.

Solutionner les problèmes liés à la traduction des différents services publics dans différentes langues.

Diversifier le plus possible les modalités d'expression sur les plateformes des organisations publiques destinées aux citoyens : vidéo, illustration, infographie…

Le numérique permet un engagement citoyen sans contrainte de lieu, d'horaire et mobilité

A l'Etat et aux collectivités : Proposer un mode d'emploi pour tous les citoyens sur le thème de l'inclusion numérique, pour un meilleur exercice de sa citoyenneté. - Valoriser et mettre davantage en lumière les actions concrètes de solidarité dans les quartiers défavorisés.

Aux écoles, à l'Etat et aux collectivités : Mieux former les enfants à la culture numérique et à la citoyenneté numérique. Ces cours permettraient de sensibiliser indirectement les parents sur les possibilités offertes par le numérique aux citoyens.

Utiliser davantage le numérique pour s'adresser à tous. Et ainsi encourager à les parents d'élèves à mieux utiliser ces utiliser outils.

Le numérique favorise l'inclusion en permettant à chacun de s'exprimer

Aux collectivités territoriales : Développer l'idée de «citoyens relais» sur la base du volontariat. Ces personnes permettraient de mieux comprendre les questionnements du territoire, notamment de la part «des citoyens silencieux » et éloignés du numérique.

A l'Etat et aux collectivités : Améliorer le principe de feedback à travers des plateformes collaboratives sur des projets d'envergure.

Allier le numérique et présentiel en multipliant les temps de rencontres et débats. Ce serait de bons prétextes pour renforcer la formation aux outils renforcer la formation aux outils numériques et rassurer le citoyen.

Atelier d'échange

Les communs, une nouvelle forme de pouvoir d'agir citoyen ?

Enjeux

> La définition des communs : le(s) commun(s) ; un concept renvoyant à des définitions plurielles.

> La place des communs dans la transition démocratique : les communs doivent-ils être pensés comme une alternative aux système existant ou comme un complément aux services marchands.

> Les liens entre acteurs publics et communs

> Les liens entre transition écologique, communs et nouveaux modes de gouvernance

Organisé par France nature environnement

Avec

Michel Briand, Acteur des réseaux coopératifs et communs, Responsable de formation à Telecom Bretagne

Agnes Popelin,Administratrice FNE

Damien Roumet,Terre de Liens

Pierre Sauvêtre,Maître de conférences en sociologie, Université Paris Nanterre

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation – Paris 1.

Présentation des intervenants et de leurs rapports aux communs.

Dans un premier temps, chaque intervenant a présenté son rapport aux communs.

Michel Briand est parti de la définition d'Elinor Ostrom pour définir les communs comme des ressources gérées par une communauté selon des règles définies collectivement. L'accent est ici mis sur la gestion de la ressource (et non sur la nature de la ressource).

Damien Roumet a évoqué les activités de l'association Terre de Liens - et plus particulièrement sa nouvelle gestion des terres agricoles - en vue de mettre en avant le « commun » comme gestion du foncier en zone rurale.

Pierre Sauvêtre, maître de conférences en sociologie à l'université Paris Nanterre, a défini les communs comme des pratiques de contestation de la propriété privé. Les commun désignent alors des activités qui ne sont ni gérées par le marché ni par l'Etat (cf travaux de Dardot et Laval) ; en ce sens, est commun ce qui constitue une alternative au communisme et au néo-libéralisme. Deux éléments centraux à la base du commun : le droit d'usage et l'auto-gouvernement des collectivités. Il a appuyé son propos en évoquant différentes expériences de municipalisme en Italie et en Espagne.

Questions de la salle

Dans un second temps, la parole est laissée à la salle. Différentes questions sont posées aux intervenants : (sur les communs open-source) quelle place pour le droit d'auteur ? L'engouement actuel pour les communs peut-il aboutir à une réelle révolution démocratique ? Quelle filiation entre communs et autogestion ? Les communs touchent-ils également le service public ? Quels sont les risques d'appropriation des communs par les pouvoirs en vigueur ?, etc.

Communs et transition écologique

Pour finir, les différents intervenant sont revenus sur le liens entre transition écologique, communs et nouveaux mode de gouvernances.

Atelier d'échanges

La mise en réseau des acteurs : l'apport des plateformes numériques

Organisé par le Commissariat général au développement durable et l'Unadel

Avec

Didier Fradin, Collectif #mavoix et la Belle démocratie

Joana Janiw, ministrère de la Transition écologique et solidaire, CGDD

Jean Maillet, Secrétaire général de l'Unadel

Bénédicte Pachod, Chargée de projet innovation publique, CGET

Manon Godefroy, Asterya

Animation par

Julier Ser-Istin, ministère de la Transition écologique et solidaire, CGDD

Synthèse réalisée par les porteurs de temps.

4 témoignages de mise en réseau via des plateformes numériques

Les témoignages présentés oeuvrent tous à la participation du public, et cherchent à mettre en réseau, à créer des synergies, à mutualiser et capitaliser les compétences, les expériences et les initiatives, qu'elles soient citoyennes, publiques ou privées. Ils utilisent le numérique, que ce soit comme outil de collaboration, de mobilisation, de communication ou de mise en relation.

Le Carrefour des innovations sociales : une plateforme web qui regroupe dans un espace partagé les innovations sociales déjà recensées par des partenaires sur un grand nombre de sites. Un moteur de recherche et une cartographie permettent de les trier et de les localiser facilement.

En savoir plus : www.carrefourdesinnovationssociales.fr

Contact : Bénédicte Pachod (CGET) et Jean Maillet (Unadel)

Réseau-participation : un réseau social professionnel pour aider l'échange d'expériences et de ressources entre adhérents de la charte de la participation du public

En savoir plus : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public

Contact : Joana Janiw (Ministère de la Transition écologique et solidaire / CGDD)

Plateforme nationale des listes participatives et #ma voix : utilisation de facebook (entre autres) pour mobiliser et mettre en réseau des citoyens afin de faire parler autrement et engager les voix citoyennes aux élections.

En savoir plus : https://www.mavoix.info/ et https://www.facebook.com/pnlp2020/

Contact : Didier Fradin (acteur militant des collectifs #ma voix et "la Belle Démocratie")

Framateam : utilisation d'un logiciel libre pour mobiliser les envies d'agir citoyennes et solidaires, mais également d'autres techniques de mise en réseau complémentaires.

En savoir plus : http://www.asterya.eu/

Contact : Manon Godefroy (Astérya)

Un premier rapport d'étonnement sur ce que peut (ou non) apporter le numérique dans la mise en réseau d'acteurs

Le numérique dans la mise en réseau, ça permet :

- de créer des occasions : c'est un prétexte à faire ensemble, à échanger, à créer des liens, à créer du commun local.
- d'être un accélérateur de particules de rencontres et de sociabilisation
- de travailler à distance sur un objet et de diminuer les déplacements
- d'échanger de manière asynchrone et de concilier quotidien et engagement
- de faire de l'idéation et de la mise en commun
- de limiter la « dictature des orateurs »
- de modifier la posture de l'État : dans les exemples présentés, recherche de co-construction de l'intérêt général, d'un modèle économique viable, d'une gouvernance partagée.
- de partager des innovations et de créer de la transparence.
- d'expérimenter
- d'aider à l'échange et au retour d'expérience
- de créer du désordre (il faut également y être vigilant!)

Mais il faut être vigilant :

- à ne pas rester dans l'entre-soi (milieu d'expert) et mettre de l'excellence sur chaque thématique
- à ne pas oublier le présentiel qui est indispensable pour créer du lien. Le numérique est un outil parmi d'autres et ne doit pas faire perdre le dialogue.
- à ne pas multiplier les outils et donner des éléments de choix entre tout ce qui existe
- aux coûts humains et financiers que demandent ces outils
- à ne pas être exclusif ni excluant (fracture numérique et fracture sociale) : penser à la médiationpour ces outils.
- à ne pas générer de l'insatisfaction : mettre tout à disposition mais personne ne peut tout faire ou suivre.
- aux temps de prise en main des nouveaux outils (outils des gafam plus accessibles et utilisés)
- aux choix « politiques » sous-tendus par les choix techniques : logiciels libres
- les outils ne sont pas forcément adaptés pour de la délibération
- à ne pas vouloir aller trop vite quand on est dedans : cela prend du temps.
- aux risques d'hyperconnexion et de manque de concentration
- aux sources des informations partagées (validations?)

Atelier de co-construction

Comment associer les acteurs du territoire et les usagers aux projets de transport ?

Organisé par SNCF Réseau

Avec :

Julie Taldir, Cheffe du pôle Concertation et Relations Extérieures, SNCF Réseau

Meven Bouvet, Responsable concertation Île de France, SNCF Réseau

Muriel Scolan, Maire de Deuil la Barre

Matthieu Bony, Expert concertation & relations usagers, SNCF Réseau

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Elements de constat

La conception d'un bon projet de transport passe par une bonne compréhension des besoins et attentes des usagers qu'ils soient, à pied, à vélo, en véhicule individuel ou en transport en commun. Comment les associer pour construire avec eux un projet efficace ?

SNCF Réseau a proposé un temps de partage d'expériences à différents maitres d'ouvrage qui ont mis en place des démarches de concertation sur des projets de transports avec les acteurs et les habitants des territoires.

A la suite d'une présentation de SNCF Réseau et de la Mairie de Deuil-la-Barre (95) sur la concertation organisée avec la population pour rétablir les franchissements piétons et routiers liés à la suppression d'un passage à niveau sensible, SNCF réseau a invité les participants à faire part de leur témoignage.

Retour d'expérience de SNCF Réseau

Pour SNCF Réseau, concerter sur les infrastructures de transport – suppression de passages à niveau, création de gare et de ligne nouvelle – implique de s'intéresser non seulement aux impacts sur l'environnement mais aussi et d'abord aux besoins du territoire et aux usages qui vont en être fait.

Julie Taldir explique « dans les 176 concertations menées par SNCF Réseau depuis 2011 les besoins des territoires ont été questionnés et les usagers sollicités. Ce travail implique nécessairement pour le gestionnaire d'infrastructure de mener la concertation avec les collectivités concernées. »

Meven Bouvet, concertant de SNCF Réseau et Muriel Scolan, maire de Deuil la Barre ont illustré ce travail et cette sollicitation des usagers par la concertation

autour du projet de suppression d'un passage à niveau très fréquenté.

Meven Bouvet :

« La pédagogie autour des enjeux pour les usagers est primordiale : pour faire prendre conscience aux automobilistes de la déviation occasionnée par la fermeture du passage à niveau, il a été fait appel à des modélisations vidéos des futurs flux routiers »

« Le dispositif de concertation a été construit en « entonnoir inversé » : en partant de permanences permettant de traiter les problèmes individuels puis par des ateliers thématiques et enfin des réunions publiques permettant de monter en généralité. «

Les usages ont en particulier été interrogés in situ en partant d'une étude en marchant avec les personnes utilisant le passage à niveau et vivant leur quartier.

Muriel Scolan : pour la Ville de Deuil la Barre il était vital de réussir cette concertation pour faire aboutir le projet. Un premier projet non concerté avait échoué et retardé de plusieurs années le traitement de ce passage à niveau dangereux. Pour écouter les usagers et habitants, la Ville s'est appuyée sur le professionnalisme et l'expérience de SNCF Réseau comme SNCF Réseau s'est appuyé sur les dispositifs et la culture de la démocratie participative mis en place par l'équipe municipale depuis le début de la mandature.

« Cette double volonté d'écoute tant du côté de la collectivité que du maitre d'ouvrage a contribué pour beaucoup au succès de la concertation. «

Témoignages de la salle sur d'autres exemples de concertation avec des usagers sur des projets de transports :

Plan de Déplacement urbain de Clermont Ferrant par le Syndicat Mixte des Transports Clermontois

> Objectif : bâtir les déplacements de demain dans l'agglomération en écoutant les usagers d'aujourd'hui

> Modalités : Alternat de consultation sur Internet via Consulvox (peu de participants mais des avis très construits) et réunions publiques et atelier en présentiel (beaucoup de participants et d'avis).

> Résultats : Un bilan avec 600 avis très opérationnels faisant la part belle aux différents usages des transports.

Réaménagement d'une place à Epernon en Eure et Loire par la Ville

> Objectif : réaménager une place en supprimant des espaces de stationnement alors que chacun à l'habitude de s'y garer

> Pour l'atteindre : 3 ateliers ont été réalisés sous forme de focus groupe : avec les riverains adjacents, les commerçants et des passants.

> Résultats : les passants / piétons ont été les plus difficile à mobiliser mais les meilleurs soutiens au projet de libérer de la place. Les ateliers par type d'usagers ont permis des expressions de qualité mais, permettaient peu à chaque groupe d'entendre les positions des autres.

Ligne Très Haute Tension à Arras par RTE

> Objectif : concertation post-débat public pour trouver un corridor de passage pour la ligne

> Modalités : réunions publiques générales et ateliers très locaux sur des sujets très ponctuels

> Résultats : émergence de propositions de tracés alternatives en dehors des axes prévus qui ont été étudiées

Ligne Nouvelle Bretagne Pays de la Loire par SNCF Réseau

> Objectif : débat public autour d'une meilleure desserte ferrée de la Bretagne

> Modalités particulières :

- Atelier citoyen Focus groupe : 15 citoyens tirés au sort, formés puis exprimant leurs avis sur la mobilité à long terme.
- Travail dans le train à la rencontre des usagers

Enseignements de l'atelier

- Le focus groupe est une modalité particulièrement adaptée aux questionnements et l'expression d'avis sur les usagers et les besoins de transport.
- Néanmoins il doit être complété par une communication et d'autres modalités d'expression plus larges pour que les idées exprimées en focus groupe soit partagées et discutées par le plus grand nombre de participants à la concertation.

A propos des focus groupe Matthieu Bony résume : « Interroger en profondeur les usages de quelques-uns ne permet de faire l'économie de la participation la plus large possible ».

Atelier de co-construction

Pour des PLU et PLUI participatifs

Enjeux

> La concertation relative aux PLU et PLUI est une obligation réglementaire, sur un sujet ardu. Cela demande d'innover pour permettre au plus grand nombre de comprendre les enjeux et de participer de manière constructive.

> Comment repenser le PLU et le PLUI avec des outils intéressants et bien utilisés ?

> S'appuyer sur des expériences innovantes pour analyser les leviers de réussite et donner envie de participer.

Propositions fortes

> Connaître le territoire pour préfigurer les démarches

> Mettre en œuvre des outils nouveaux et diversifiés, adaptés aux publics ciblés

> Débuter la concertation en amont du projet

> Créer des liens de partenariat avec des acteurs associatifs du territoire

> Faire de la pédagogie autour du PLU et du PLUI pour le rende compréhensible.

Organisé par la Caisse des dépôts

Avec

Leslie Chaze, Chargée de mission à Territoires Conseils, Caisse des Dépôts

Kyvan Farzami, expert concertation PLU

Christian Leroy, Communauté de commune du Pays de Lumbres

Lore Naude, Responsable de la concertation sur le PLUI de la Métropole Européenne de Lille

Synthèse réalisée par les étudiants du master Ingénierie de la concertation – Paris 1.

Prendre en compte les territoires

Leslie Chaze a partagé son expérience au sein d'intercommunalités rurales, sans tradition de PLU pour lesquelles les balades de découvertes ont nourri le diagnostic territorial. En nommant deux ambassadeurs parmi les élus communaux, cela permet d'impliquer chacune des communes dans la démarche de concertation.

Les 18 communes du Pays de Lumbres n'étaient pas dotées de documents d'urbanisme. L'enjeu pour ce territoire était donc de vérifier que le document produit soit en accord avec l'avis des habitants.

Une participante a notifié que l'attachement au territoire était particulièrement palpable dans le Nord-Pas-de-Calais (Hauts de France), Région où les habitants partent le moins.

Dans le cas de Grand Paris Seine & Oise, le PLUI a été pensé comme un outil pour le territoire, permettant à la nouvelle communauté urbaine de gagner en visibilité.

Des outils de participation innovants

Les intervenants ont partagé les outils mis en œuvre dans leurs démarches : panel représentatif d'habitants formé au fil de l'eau ; par un appel à candidature, ateliers à destination des jeunes avec du mapping (transcription sur carte, création de cartes), se focalisant sur leurs façons de vivre le territoire, concours de selfie vidéo, retrouver le lieu de prise d'une carte postale, thématiques tournantes sur l'attractivité économique et culturelle, l'urbanité et la ruralité, évolution du paysage.

La Métropole Européenne de Lille a multiplié les entrées classiques de la concertation (réunions publiques, urnes, registres) en accolant une démarche numérique (film d'animation pédagogique, site, newletter, cartographie participative en ligne).

A ce titre, l'outil Carticipe permet de recueillir des visions et des propositions différentes selon les territoires. Carticipe a représenté 65% des contributions.

Afin de diversifier les formats, la MEL a monté un village de la concertation pour approfondir les premières propositions avec un aspect ludique.

Pour la MEL, la question du nombre d'habitants participants n'est pas pertinente parce qu'ils ont cherché à multiplier les canaux afin que les publics puissent déposer plusieurs contributions.

Un processus de concertation

Pour Christian Leroy du Pays de Lumbres, la démarche de concertation a permis un enrichissement du dialogue, a fait évoluer le scénario de départ et a permis de se faire rencontrer élus et citoyens autour d'un projet commun. Plus la démarche a avancé dans le temps, plus elle a mobilisé du monde.

Les intervenants ont notifié que la démarche de concertation demandait de forts moyens humains. La concertation doit être menée de bout en bout, et en amont des plans et programmes pour permettre à la population de comprendre les enjeux et la démarche de concertation.

Atelier de co-construction

Comment (ne pas) rater sa charte de la participation ?

Organisé par l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne et la Métropole européenne de Lille

Avec

Pascal Jarry, Directeur de la mission démocratie participative / égalité Femmes Hommes du conseil départemantal de la Haute Garonne

Pierre-Yves Guihéneuf, délégué général de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

De nombreuses collectivités territoriales ont mis en place une charte de la participation citoyenne ou souhaitent le faire. Une telle charte peut contribuer à améliorer les pratiques de participation mais l'expérience montre qu'elle ne le garantit en rien. Comment faire en sorte qu'une charte soit véritablement utile ? Cet atelier avait pour objet, à partir du partage d'expérience de dégager des propositions concrètes pour ne pas rater sa charte.

Les constats et le questionnement

Pierre-Yves Guihéneuf, Délégué général de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne rappelle que l'Institut a organisé en 2013 une rencontre nationale sur ce thème et met à disposition sur son site internet un inventaire des chartes existantes afin de donner des références et faciliter les contacts.

La Métropole européenne de Lille a rédigé récemment une charte de la participation citoyenne. Aurélie Avril, cheffe du service Citoyenneté et Jeunesse, fera part de son expérience lors de l'atelier.

Pascal Jarry, Directeur de la Mission Egalité Femmes Hommes au Conseil départemental de Haute Garonne, insiste sur l'effectivité nécessaire de la charte. Une belle charte, c'est comme un livre de cuisine. On peut avoir un beau livre de cuisine chez soi, s'il n'est jamais ouvert, on ne mangera pas mieux. Une charte doit servir à faire évoluer les pratiques de la collectivité et il faut réfléchir aux conditions nécessaires pour qu'eleffectivement utilisée.

Hélène Cauchoix, co-présidente de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne, propose une méthode de travail : autour des questions posées, lister en premier lieu les conditions nécessaires pour rater sa charte, puis énoncer des stratégies contraires, enfin proposer des méthodes ou des outils tirés de l'expérience. C'est cette production collective qui est présentée ici.

Les questions posées :

- Comment rater l'écriture de sa charte ?
- Comment faire en sorte qu'elle soit ignorée des collègues et ne provoque pas de changement de pratiques ?
- Comment s'assurer qu'elle soit méconnue des citoyens et ne provoque pas de mobilisation ?
- Comment rater son évaluation ou son suivi et faire en sorte qu'elle soit absente des bilans officiels ?
- Comment la rendre inutilisable et faire en sorte qu'il n'y ait pas de mise en oeuvre concrète ?

Les recommandations

Les recommandations suivantes constituent une synthèse de la production de l'atelier.

Pourquoi la participation ? Pourquoi une charte ?

Il faut commencer par le sens, les objectifs. La première chose est de s'interroger : pourquoi veut-on faire participer les citoyens ? Et pourquoi veut-on une charte de la participation ? Les réponses à ces questions permettent de dessiner une stratégie politique. Ensuite seulement viennent les questions opérationnelles : quelle co-écriture ou co-élaboration ? Quelle équipe projet ? Quelles questions-clés se poser et avec quel

calendrier ?

Co-piloter

Il est utile de constituer une petite équipe-projet au sein de la collectivité, si possible transversale et pluri-disciplinaire, qui va porter le projet de charte depuis son élaboration jusqu'à son suivi et son évaluation. Y associer le service de communication, mais le pilotage doit être assuré par le service « Citoyenneté » ou équivalent. Donner à cette équipe une formation initiale pour que tout le monde parle le même langage.

Co-écrire

Eviter d'élaborer une charte en vase clos ! Organiser des ateliers de co-écriture en associant élus, services, associations, citoyens. Utiliser une plateforme collaborative pour recueillir les avis.

Mobiliser les citoyens : lettre d'information, appels téléphoniques, tirage au sort, porte-à-porte, travail de rue, rémunération des participants… Valoriser leur participation en donnant à tout cela un côté festif !

Pendant le processus, il est possible de proposer des permanences aux agents pour échanger sur le projet, préciser les termes, acculturer les collègues. Il est possible également d'organiser des focus groups avec les collègues : pour vous, qu'est-ce que la participation ? Qui sont les citoyens ? Quelles sont vos craintes ?

Les groupes de travail en charge de la préparation doivent faire preuve de créativité : attention à ne pas leur imposer trop de cadre ! La réflexion peut porter à la fois sur les valeurs, les principes et les dispositifs.

Il faut veiller à la clarté des définitions et à l'accessibilité du texte. Une charte doit être courte, agréable à lire, accessible à tous.

Mettre en oeuvre

Pour que cela fonctionne, il faut un élu dédié, un service dédié, le tout reconnu, visible dans l'organigramme!

Se doter de moyens humains et matériels pour la mise en oeuvre de la charte. Ou adapter celle-ci aux moyens disponibles…

Définir le cadre dans lequel la charte doit être mise en oeuvre. Lui donner une portée juridique.

Faire adopter la charte par une délibération pour lui donner de la crédibilité.

Communiquer

Présenter la charte à tous les services ainsi qu'à la population. Organiser des formations à la participation.

Prévoir des temps d'explicitation de la charte et de formation pour toutes les parties prenantes.

Prévoir notamment des formations destinées aux chefs de projets.

S'appuyer sur les canaux de communication existants et sur des personnes relais (les former pour cela). Faire référence à la charte lors de la mise en oeuvre des politiques publiques.

Montrer les applications concrètes de la charte, recueillir des témoignages, diffuser de l'information sur la charte via les outils de communication habituels, produire des articles (« Ils l'ont fait : ..! »).

Evaluer

L'évaluation de la charte est un élément important pour assurer son impact réel. En premier lieu, il faut se demander à qui cette évaluation doit être utile. Il faut mettre en place des outils d'évaluation de la charte qui pourront conduire à une adaptation de celle-ci en fonction des retours d'expériences. Il est sans doute utile de prévoir à ce niveau une partie « stable » de la charte et une partie qui sera amenée à évoluer. On peut intégrer dans la charte elle-même les dispositifs et moyens de la mise en oeuvre et de son suivi-évaluation.

Prévoir un engagement clair. Clarifier d'abord pourquoi on évalue (objectif), quand (calendrier), quoi (critères) et par qui (évaluation par un tiers extérieur, auto-évaluation). Un groupe de travail composé d'élus, d'agents et d'habitants peut définir les modalités de l'évaluation.

Prévoir un bilan annuel de la charte, par ceux qui ont participé à son élaboration (et d'autres si possible).

Créer un « Conseil des témoins » ou mettre en place des garants pour suivre et évaluer la mise en oeuvre de la charte.

Atelier de la co-construction

DEBATLAB
LES PROFESSIONNELS DE LA CONCERTATION

Marchés publics et concertation : leurs spécificités dans la rédaction d'un cahier des charges

7 thèmes ont été abordé

- Analyse besoin
- Objectifs
- Définir règles du jeu
- Cahier des Charges
- Temps
- Budget
- Outils

Organisé par Débatlab

Avec

Constant Delatte, Fondateur de l'agence Quelia, membre fondateur de Débatlab

Antoine Brachet, Directeur intelligence collective chez Bluenove,

Philippe Bourtillo, Fondateur de l'agence Particip&co

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

L'atelier était co-animé oralement par Constant Delatte, Antoine Brachet, Philippe Bourtilio et visuellement par Patrick Neveu sous forme de prise de note en live sous forme de Mind Mapping ou cartographie mentale. L'ambition était d'animer une formation en mode co-construction; la carte devant évoluer au fur et à mesure des échanges.

Analyse besoin

Il n'est pas facile de distinguer AMO et AMoe, encore moins de les réunir. Les émetteurs des cahiers des charges ont besoin de procéder à une analyse préalable des besoins pour lesquels ils peuvent avoir besoin de faire du sourcing et de bénéficier des conseils

- Achat quoi ? accompagnement ? solution miracle ? méthodologie
- Distinguer AMO / AMoe
- Compliquer de réunir les 2
- Analyse fonctionnelle des besoins
- Résultats vs méthodo
- Écouter et essayer de reformuler propos de chacun pour bonne compréhension des positions en place
- Identifier «choses» invariables et sur mesure
- Valeur du conseil
- Prestation préalable sur définition besoin : niveau objectifs, moyens
- Donner de la place et de la valeur au conseil pour l'AMO
- Importance de faire du Sourcing
- Échange en amont avec bureaux études entre ceux qui souhaitent passer un marché public et des bureaux pour se faire une idée

Objectifs

Il est important de savoir pourquoi on concerte et donc de définir le niveau d'intervention de la concertation pour mieux définir ensuite les méthodes et les outils

- Savoir pourquoi on concerte : niveau de la participation, information, concertation, ...
- Quel niveau objectif : que veut-on construire ? comment on va construire ?
- Définir clairement objectifs et priorités : résultats attendus par différents contributeurs à 1 projet

Définir règles du jeu

Par règles du jeu, nous entendons les règles qui permet de clarifier le terrain de jeu (périmètre d»intervention) et les différentes règles pour jouer (règles de décision, règles d'évaluation, règles de partage de l'information), le tout dans un climat positif de bienveillance, confiance et transparence.

- Disposer cadre partagé de ce qui est concertable
- Ouvrir le processus de concertation à toute la société civile et pas uniquement vers des instances précises (comités quartier, conseil citoyenla Clé = Donner envie de participer

- Installer un climat positif : bienveillance, confiance, transparence
- Accessibilité de l'information
- Définir méthodologie de gouvernance : qui décide au final
- Impliquer le citoyen dans la décision : Jury citoyen
- Définir processus évaluation ateliers : qui évalue quoi ? Associer les habitants
- Charte de bonnes pratiques : créer un groupe de travail pour co-élaborer une charte (cf. charte participation)

Outils

La branche «outils» n'a pas mobilisé beaucoup les échanges durant l'atelier. Tout se résume par le fait disposer des outils agiles et ad hoc à mixer selon les évolutions de la concertation

- Disposer d'une boite à outils «agiles», ad hoc
- Mixer les outils
- Choisir les outils en fonction des évolutions de la concertation
- Attention aux outils numériques : problème gestion données

Budget

Les prestataires ont insisté sur la faiblesse des informations pour construire un budget précis. Les objectifs sont souvent trop généralistes et les critères de réussites non définis : nombre d'habitant, critère de réussite sur % habitants concertés, périmètre géographique

- Très difficile d'estimer coût prestation : dimensionnement de la commande par rapport aux ambitions de la concertation
- Variation en fonction mobilisation habitant : nombre d'habitant non défini, critère de réussite sur % habitants concertés non défini, périmètre géographique non défini
- Ça dépend du format du marché
- Quel impact du plafond ?

Temps

Peu de chose sur le temps mais une idée importante : être souple et prévoir des itérations pour favoriser le dialogue et faire évoluer le processus de concertation en fonction des différents événements qui surviennent et des résultats intermédiaires.

- Prévoir calendrier souple qui intègre différentes phases processus d'élaboration et plus de temps pour les itérations
- Penser à l'avant - pendant - après la concertation

Cahier des charges

Élaborer un cahier des charges type est un impératif. Il sera utile de réfléchir à de nouvelles rubriques pour aider l'acheteur à comparer ce qui est comparable en demandant par exemples des cas pratiques.

Mais le plus important semble d'écrire un cahier des charges dans une démarche évolutive. Il est déjà possible d'allotir un marché ou de mettre des tranches conditionnelles.

Pour aider les acheteurs et les prestataires à élaborer des cahiers des charges et des réponses techniques qui servent au mieux les intérêts de la concertation, il sera utile dans un proche avenir de co-produire (groupe de travail rassemblant les différentes parties prenantes) des référentiels partagés pour rédiger les niveaux d'objectifs, les critères qualitatifs en termes de méthodes et d'outils ainsi que les critères de sélection (prix, qualité technique, CV ...)

- Définir un cahier des charges type de la concertation
- Cas pratiques vs référence clients : demander des cas pratiques pour pouvoir comparer car les références clients ne sont pas comparables
- Écrire un cahier des charges dans une démarche évolutive
    - > Avoir 2 lots : AMO, AMoe
    - > Tranche conditionnelle AMO puis déclencher AMoe
    - > Bordereau prix unitaire : 10% du montant du marché
- Disposer de référentiels partagés qui aident les différentes parties prenantes à rédiger un cahier des charges et à répondre aux cahiers des charges sur les objectifs d'une concertation et sur les moyens et outils mobilisables
- Préciser au mieux les critères sélection : prix, qualité technique, compétsences, CV, ...
- Simplifier le code des marchés en créant une nouvelle catégorie de marché de prestations intellectuelles
- Procédure passation : AMI (Appel à manifestation d'intérêt) pas possible

Atelier de co-construction

L'enquête publique

Enjeux

But du jeu : placer l'enquête publique dans le contexte de la « participation du public » - permettre la distinction entre débat public et amont et enquête publique en aval.

Organisé par la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs

Avec

Georgette Péjoux, Secrétaire adjointe de la CNCE

François Coletti, Président ccePA

Christian Vignacq, membre du bureau

M. Dendievel, commissaire enquêteur

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Une enquête publique moderne ouverte aux nouvelles technologies de la communication électronique

Présentation de l'enquête publique

But : apporter des éléments pour permettre aux participants de répondre au quizz

- Origine de l'Enquête Publique, historique
- Contexte juridique
- Impacts de la dématérialisation de l'EP= pour le public, pour les autorités organisatrices, pour le CE …

Quizz

But : l'enquête publique est un dispositif aval complémentaire à la phase amont - en mettant l'accent sur les points suivants:

La dématérialisation de l'enquête publique en 3 actes

> Présentation de l'enquête publique : histoire et évolution

> Quizz : venez tester vos connaissances et échanger !

> Démonstration : cas pratique et mise en situation

- clarifier le vocabulaire : consultation/concertation/ participation/mise à disposition, etc
- rôle de garant/commissaire enquêteur
- importance du présentiel/permanences
- dépôt observations= pas FAQ ni forum
- avis motivé à différencier du rapport sur le bilan de la concertation ou synthèse suite consultation
- modalités d'information de l'EP
- qu'est-ce qu'une RIE (réunion d'information et d'échanges – ex « réunion publique »)

Démonstration d'un site internet/mise en situation

But : présenter les atouts de la dématérialisation

Constat en termes de fréquentation/qualité de la participation – de disponibilité – contribution au fil de l'eau etc…

- présentation d'une dématérialisation avec wifi et connecté à un site en cours
- expérience d'une dématérialisation de l'enquête publique => les avantages/difficultés rencontrées

Atelier de co-construction

Quelle participation dans le cadre de rénovation urbaine ?

Organisé par le CGET et Rouge Vif Territoires

Avec

Clément Lefèvre, Directeur de mission chez Rouge Vif territoires, animateur

Kaïs Marzouki, chef du bureau de la participation, de la vie associative, de la jeunesse et des sports, CGET

Emilie Belval-Lavillonière, Directrice Opérationnelle chez Espacité et formatrice à l'Ecole du renouvellement urbain (cycle de formation des conseillers citoyens)

Françoise Choirat, membre du Conseil Citoyen (collège Acteurs Locaux)

Pascale Fressoz, du cabinet Millenium, animatrice du Conseil Citoyen

Synthèse réalisée par le porteur de temps.

Premier temps : table-ronde

M. Marzouki a présenté le rôle du CGET et de l'ANRU dans les actions qu'ils portent à travers le nouveau programme de renouvellement urbain, en soulignant le rôle pivot que doit jouer le conseil citoyen dans l'élaboration de ces projets. Il a rappelé les investissements réalisés pour accompagner, sensibiliser et former les acteurs et les citoyens du territoire afin de valoriser au mieux leur expertise d'usage au sein des projets.

Emilie Belval-Lavillonière a présenté le cycle de formation auprès des conseillers citoyens.

Françoise Choirat et Pascale Fressoz ont présenté les méthodes et actions engagées par le Conseil Citoyen de Marlioz, depuis 2015. Le but était de montrer l'importance de donner la parole aux habitants, dans les projets de renouvellement urbain pour l'aménagement du quartier, ainsi que dans le cadre du Contrat de Ville.

Le Conseil Citoyen de Marlioz, qui va régulièrement à la rencontre des habitants, a de nombreux atouts (fort esprit d'équipe, soutien très marqué par Grand Lac, les élus et l'Etat, confiance réciproque, approche innovante…). Catherine Fabbri à l'origine de la création du Conseil Citoyen, en juin 2015, ne peut imaginer que des décisions soient prises sans associer les habitants, qui sont les premiers acteurs concernés. A travers cette dynamique renforcée, le Conseil Citoyen d'Aix-les-Bains est aujourd'hui considéré comme étant exemplaire. Le CGET parle d'une « vitrine flamboyante », dont l'expérience peut être utile pour de nombreux conseils citoyens en France, afin mieux intégrer les habitants dans la co-construction.

Clément Lefèvre, de l'agence Rouge Vif territoires, est revenu sur l'importance d'établir les objectifs de la participation, au-delà de la contribution même au projet, en renforçant les dynamiques de participation

au sein des quartiers. Rendre fier les habitants en les rendant actifs et co-responsables.

Cette table ronde de 45 minutes s'est poursuivie par un temps de travail par table de 45 minutes également autour de deux questions :

1) Quels sont les bénéfices constatés de la participation par rapport aux objectifs fixés ?

2) Comment renforcer la qualité et l'utilité de la participation dans le renouvellement urbain ?

Deuxieme temps : travail collectif par table

Quels sont les bénéfices constatés de la participation par rapport aux objectifs fixés ?

> Co-construction du projet avec les habitants -> démarche impliquante et valorisante

> Intérêt pour les élus qui confrontent leur projet aux retours des citoyens : feedback qui fait évoluer la vision et la relation au projet

> Appropriation du projet par les habitants puis des espaces rénovés plus aisément + meilleure acceptation du projet

> Légitimer le projet final (regard des habitants)

> Associer/impliquer et responsabiliser les citoyens

> « Rendre les habitants « auteurs » et entrepreneurs » dans le projet

> Engager les habitants dans une démarche de pouvoir d'agir

> Le citoyen se sent plus légitime à donner son avis et dans la prise de décision

> Lien social – favorise la rencontre et les échanges entre les habitants

> Dynamique positive d'entrainement : un citoyen peut en amener d'autres – création d'une intelligence collective et implication de nouveaux citoyens absents d'autres temps de concertation

> Connaissance mutuelle entre tous les acteurs puis cohésion sociale (yc avec les habitants) – changement des regards entre élus et habitants les uns sur les autres / idem avec les professionnels

> Meilleur explication et information des habitants par rapport au projet

> Obtenir et intégrer une expertise d'usage

> Tester et alimenter le projet, le permettre d'évoluer et de s'adapter pour répondre aux besoins des citoyens

Comment renforcer la qualité et l'utilité de la participation dans le renouvellement urbain ?

> Définir avec les habitants des critères et des indicateurs d'évaluation de la démarche – prévoir une méthodologie solide et évaluable

> Intégrer le plus en amont la concertation et en faire une démarche continue (avant, pendant, après projet)

> Définir les objectifs et enjeux de chaque étape de concertation

> Pédagogie et formation des habitants et acteurs (ex. Ecole Renouvellement Urbain) – montée en compétence des citoyens

> Faire vivre et outiller au mieux le conseil citoyen, lui donner de la visibilité – se permettre de tester avec eux des outils innovants, exploratoires

> Bien définir la matière à débat (connaitre les marges de manœuvre) – définir le public à concerter : changement d'échelle pour capter également les futurs habitants et usagers

> Assurer la gestion transitoire dans le projet – quelle animation ?

> Associer les habitants et les concepteurs du projet dans la concertation

> Donner les moyens adaptés pour impliquer (méthodo et financier)

> Répondre aux questions et inquiétudes des habitants rapidement et leur permettre de questionner les élus directement sur leurs choix

> Aller à la rencontre des habitants : se déplacer sur le terrain, baser le dispositif sur leurs préoccupations et non sur celles du projet

> Ne pas cadrer les attentes et laisser libre parole aux habitants pour exprimer leur créativité

> Travailler avec les acteurs pour gagner leur confiance et instaurer des synergies

> Communiquer très largement sur le projet, la démarche de concertation – avoir plus de transparence et d'information sur le projet – rendre compte régulièrement des avancées du projet

> Utiliser les outils numériques pour concerter avec un public plus large

> Permettre aux habitants de s'impliquer à leur échelle

> Assurer la neutralité des débats en s'appuyant d'animateurs experts et apolitiques

> Mettre en place des règles de débat et une bonne gouvernance dans la prise de décisions

> Donner un rôle clé à la concertation : conditionne la convention ANRU ou insérer plus de concertation sur les politiques publiques